

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE
L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE PLANTS FORESTIERS
DU QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT
VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE
PLANTS FORESTIERS DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE
2016-2020**

Le 15 février 2022

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE.....	1
2.	MONOGRAPHIE DE L'INDUSTRIE DES PLANTS FORESTIERS.....	2
3.	INTERVENTIONS	3
4.	SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE 2016.....	3
5.	CONSTATS.....	5
5.1	En ce qui concerne le secteur des plants forestiers du Québec	6
5.2	En ce qui concerne les interventions de l'Office	7
6.	RECOMMANDATIONS	10
7.	CALENDRIER DE SUIVI	10
ANNEXE A	Tableau <i>Calendrier de suivi</i>	
ANNEXE B	Liste des participants à la séance publique	
ANNEXE C	Liste des règlements de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec	
ANNEXE D	Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique	

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1 Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, *Monographie du secteur des plants forestiers au Québec – Édition 2021* (Monographie du MFFP)
- ANNEXE 2 Office des producteurs de plants forestiers du Québec, *Évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint des plants forestiers du Québec pour la période de 2016 à 2021* (Mémoire de l'Office)
- ANNEXE 3 Réponses de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec aux questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique

1. CONTEXTE

[1] La *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*¹ (la Loi) établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et alimentaires, dont les plants forestiers.

[2] La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie), conformément à l'article 5 de cette loi :

[...] a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public.

[3] L'article 62 de la Loi prévoit que la Régie doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché pour le produit visé par le plan conjoint qu'il administre. Cet article se lit comme suit :

62. À la demande de la Régie et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit devant la Régie ou devant les personnes qu'elle désigne pour lui faire rapport, que le plan et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé.

La Régie donne alors aux personnes intéressées à la mise en marché du produit visé l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés.

[4] La présente évaluation périodique couvre les années 2016 à 2020 en termes de données, mais les événements de 2021 sont abordés.

[5] L'Office des producteurs de plants forestiers du Québec (l'Office) est responsable de l'application et de l'administration du *Plan conjoint des producteurs de plants forestiers du Québec*² (le Plan conjoint). Il veille au respect de cinq règlements³ pris en vertu de ce plan conjoint, en plus de ses règles de régie interne⁴.

[6] L'Office est l'agent de négociation et l'agent de vente des producteurs visés par le Plan conjoint, soit 12 propriétaires de pépinières forestières privées en 2021. Le nombre de producteurs est demeuré stable par rapport à la dernière période d'évaluation⁵.

[7] Du point de vue de la gouvernance, l'Office est administré par un conseil d'administration (le CA) composé d'un président, d'un vice-président et de trois administrateurs.

¹ RLRQ, c. M-35.1.

² RLRQ, c. M-35.1, r. 252.

³ Voir annexe C.

⁴ *Id.*

⁵ Lors de la dernière évaluation périodique, le 2 novembre 2016, il y avait 13 producteurs. La faillite d'une pépinière en 2020 a réduit ce nombre à 12.

Face à l'objectif de favoriser la mixité dans les instances décisionnelles, la Régie souligne la participation de deux femmes au sein du CA. L'Office bénéficie du soutien professionnel d'une directrice générale.

[8] Le Plan conjoint couvre l'ensemble du Québec et vise tous les plants forestiers destinés au reboisement des terres publiques et privées aux fins de la production de matière ligneuse. Il ne vise pas les plants produits pour fins ornementales ni la production de sapins de Noël⁶.

[9] Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (le MFFP) est l'unique acheteur des plants forestiers produits en vertu de la *Convention pour la production de plants forestiers en réceptacles de 2021* (la Convention), en plus d'être le ministère responsable de ce secteur.

[10] Plus précisément, la Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (la DGPSPF) du MFFP coordonne la production de plants forestiers au Québec, que ce soit pour les besoins de reboisement de la forêt publique, de la forêt privée ou pour les besoins de divers programmes de reboisement et de projets d'agroforesterie. Elle est chargée de prévoir les besoins en plants et les essences qui seront produites. Elle exploite également un réseau d'une centaine de vergers à graines de première et de deuxième génération, des parcs de croisements et un centre de semences forestières permettant de produire, de traiter, d'entreposer et de distribuer toutes les semences nécessaires à la production de plants forestiers pour les besoins du reboisement.

[11] Les plants forestiers achetés par le MFFP sont destinés à deux types de clientèle : les entreprises forestières pour le reboisement des terres publiques et les organismes du secteur de la forêt privée auxquels les plants forestiers sont fournis par l'intermédiaire des agences régionales de mise en valeur des forêts privées.

[12] L'Office et le MFFP ont signé la Convention, qui a été homologuée par la Régie le 19 juillet 2021. Des modifications avaient déjà été apportées à cette convention en 2016 et 2019.

2. MONOGRAPHIE DE L'INDUSTRIE DES PLANTS FORESTIERS

[13] Le MFFP a déposé la *Monographie du secteur des plants forestiers au Québec – Édition 2021*⁷. L'objectif est de dresser un portrait actualisé du secteur des plants forestiers, en tenant compte de son contexte et du profil de la production de plants forestiers, notamment l'évolution et la répartition entre les pépinières publiques et privées desensemencements et des livraisons de plants pour la période étudiée. Ce rapport aborde divers sujets, notamment les livraisons de plants forestiers par tenure et par région, la portée économique des plantations, les changements climatiques et les enjeux de main-d'œuvre.

[14] La Régie renvoie le lecteur au rapport et à la présentation du MFFP pour tous les détails. Toutefois, considérant que le MFFP est l'unique acheteur des pépinières privées

⁶ Art. 2 Plan conjoint.

⁷ Voir annexe 1.

membres de l'Office, certains éléments méritent d'être soulignés afin de mieux comprendre le contexte et les actions de ce dernier :

- Au Québec, le nombre de plants forestiers produits correspond au nombre de plants demandés par le MFFP.
- Le MFFP dispose de six pépinières forestières publiques qui l'approvisionnent en essences résineuses en récipients et en résineux à racines nues, en résineux issus de boutures et d'embryogenèse somatique et pour toutes les essences feuillues, y compris les peupliers hybrides.
- Les douze pépinières privées membres de l'Office ne fournissent que des essences résineuses en récipients.
- La part des ensemencements entre les pépinières forestières publiques et privées est respectivement de 30 % et 70 %. Cette répartition relève d'une décision ministérielle.

[15] La Régie constate que le MFFP est non seulement un expert du secteur de la production de plants forestiers, notamment par le fait qu'il y est lui-même engagé, mais également un acteur incontournable de la foresterie québécoise qui reconnaît la compétence ainsi que la performance de l'ensemble des pépinières privées afin de produire et de livrer les plants forestiers requis, année après année, malgré les défis rencontrés.

3. INTERVENTIONS

[16] Le MFFP présente la monographie du secteur, suivie de la présentation par l'Office de son mémoire. Aucun autre intervenant ne soumet d'observations lors de la séance d'évaluation périodique. La version écrite du rapport de l'Office⁸ est versée au dossier de la Régie et est annexée au présent rapport.

4. SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION DE 2016

[17] La précédente évaluation périodique a eu lieu le 2 novembre 2016 et le rapport de la Régie a été déposé le 19 octobre 2018. Les recommandations qui y ont été formulées sont les suivantes⁹ :

1. Vu le stade de maturité de l'Office qui a développé une bonne collaboration avec ses partenaires dans les dernières années, de même qu'entre ses membres, il est recommandé de passer à l'étape d'analyse globale des risques de l'Office et de ses

⁸ Voir annexe 2.

⁹ RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC, *Rapport Évaluation périodique des interventions de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs de plants forestiers pour la période 2011 à 2015*, 19 octobre 2018, p. 13, en ligne : <https://services.rmaa.gouv.qc.ca/DocuCentre/EvaluationPeriodique/2018/055-20-01_Rapport_Eval_Pdteurs_plants_forestiers_20181019.pdf> (site consulté le 8 février 2022).

producteurs pépiniéristes, afin de prioriser ses interventions stratégiques en fonction des risques de façon à améliorer la performance générale des pépinières privées;

2. Concernant les pertes de production dues aux aléas climatiques et à la volatilité de la demande, la Régie encourage l'Office à poursuivre son travail avec le Ministère, La Financière agricole du Québec et Agriculture Canada, afin d'explorer l'admissibilité et la participation de ses membres à des programmes de sécurité du revenu, avec l'objectif de préserver la survie des pépiniéristes;

3. Se donner des objectifs plus concrets et précis, mieux adaptés aux besoins des producteurs de plants forestiers;

4. Identifier des indicateurs de performance pour chacun des objectifs du Plan stratégique afin d'être capable de mesurer les résultats obtenus et le chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs;

5. Développer une meilleure utilisation du Fonds de recherche. Privilégier les projets qui sont en lien avec les objectifs concrets de l'Office et qui profitent à tous les producteurs. Pour y parvenir, travailler en partenariat avec les intervenants du milieu (Ministère, universités, etc.) afin d'identifier les pistes de recherche en fonction des besoins du marché et des producteurs;

6. Miser sur l'innovation pour améliorer la rentabilité et développer de nouveaux débouchés et dans ce but, s'inspirer des pratiques qui se font ailleurs dans le monde;

7. Évaluer la pertinence de maintenir les surplus accumulés dans le Fonds de recherche et le Fonds d'administration et, le cas échéant, revoir le niveau des contributions demandées aux producteurs.

[18] Dans son mémoire¹⁰, l'Office présente le suivi de ces recommandations.

[19] En ce qui concerne la première recommandation, la Régie note que l'Office travaille en collaboration avec plusieurs partenaires sur divers aspects :

- Main-d'œuvre : En collaboration avec l'organisme ForêtCompétences¹¹, l'Office a réalisé une étude sur l'évaluation de la pertinence d'une norme professionnelle. La Régie note également son initiative d'inclure un volet main-d'œuvre et ressources humaines dans son programme de formation lors des journées techniques destinées aux producteurs.
- Rentabilité des pépinières privées : En collaboration avec la Fédération québécoise des coopératives forestières¹², l'Office a réalisé un échelonnage financier entre les pépinières qui leur permet de se comparer entre elles. La Régie constate que bien que la rentabilité des opérations s'améliore et que les pépinières privées augmentent leur chiffre d'affaires, il y a nécessité d'un soutien financier afin d'aider les pépinières à moderniser leurs installations. L'Office a

¹⁰ Voir annexe 2.

¹¹ Il s'agit d'un organisme dont la mission est de « Concevoir et soutenir des stratégies de développement innovantes et de mise en valeur de la main-d'œuvre et des métiers de la forêt québécoise », en ligne : <<http://www.csmoaf.com>> (site consulté le 8 février 2022).

¹² En ligne : <<https://www.fqcf.coop>> (site consulté le 8 février 2022).

d'ailleurs travaillé activement avec la DGSPF afin de renouveler le programme de modernisation des infrastructures, qui n'a pas été retenu dans le dernier Budget gouvernemental.

[20] Quant à la deuxième recommandation, l'Office a réalisé plusieurs travaux et représentations afin de doter le secteur de programmes de gestion des risques. Malgré ses efforts, les démarches entreprises n'ont donné aucun résultat à ce jour. Dans la poursuite des travaux prévus à son plan stratégique, l'Office aurait avantage à profiter de l'expertise développée à ce niveau en agriculture, notamment à L'Union des producteurs agricoles (l'UPA).

[21] En ce qui concerne les recommandations 3 et 4, l'Office a entrepris des démarches internes après l'adoption de son plan stratégique 2016-2020 afin de mieux définir et mesurer ses objectifs. La Régie comprend qu'il vise à suivre ces recommandations dans son plan stratégique 2021-2025, qui est en cours d'élaboration.

[22] La politique interne du Fonds de recherche a été revue lors de l'assemblée générale annuelle de 2016. Le type et les résultats des projets de recherche réalisés au cours de la période démontrent que l'Office a mis en œuvre les recommandations 5 et 7.

[23] L'Office a également organisé diverses activités allant de la formation à des journées d'échanges et des visites de pépinières afin de stimuler l'amélioration de la rentabilité des pépinières et leur innovation. Bien que cela soit sans aucun doute bénéfique pour le secteur, la Régie note toutefois que peu d'efforts ont été déployés pour développer de nouveaux débouchés, comme l'indiquait la sixième recommandation.

5. CONSTATS

[24] Le bilan des interventions de l'Office dans la mise en marché des plants forestiers visés par le Plan conjoint est globalement très bon. La monographie réalisée par le MFFP ainsi que le mémoire de l'Office révèlent en particulier que l'avenir du marché de la production de plants forestiers est assuré. En effet, la nécessité de reboiser les forêts pour pérenniser la récolte de bois, les initiatives gouvernementales visant la plantation d'arbres, la protection de l'environnement et la réduction des émissions de carbone sont autant de facteurs qui militent en faveur du maintien et même de l'augmentation de la production de plants forestiers au Québec. Toutefois, à l'instar de plusieurs autres secteurs d'activité, les défis sont majeurs : besoin d'automatisation pour réduire les besoins en main-d'œuvre et les coûts, besoin de maximiser la capacité de production ainsi que les besoins en capitaux pour investir dans la recherche et dans de nouvelles structures afin, notamment, de s'adapter aux changements climatiques.

[25] La Régie ne résume pas le contenu des interventions dont les versions écrites sont annexées et ne revient pas sur les constats résumés dans la section précédente concernant le suivi des recommandations de la précédente évaluation périodique. Par ailleurs, elle retient particulièrement les éléments suivants parmi l'ensemble des observations présentées.

5.1 En ce qui concerne le secteur des plants forestiers du Québec

[26] La production de semences et de plants forestiers est une activité majeure coordonnée à l'échelle provinciale par la DGSPF sous l'égide du MFFP. Elle vise quatre objectifs :

- Améliorer la forêt;
- Assurer la production d'une matière ligneuse de qualité;
- Maintenir et créer des emplois pour les générations actuelles et futures;
- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

[27] Selon le MFFP, la performance des pépinières forestières privées est solide. La production permet d'atteindre les objectifs de reboisement du gouvernement du Québec. De plus, ce secteur fournit des emplois et contribue à la croissance du produit intérieur brut (le PIB) du Québec. En effet, pour la forêt publique, une augmentation d'un million de mètres cubes de bois récolté contribuerait à la création et au maintien d'environ 2 300 emplois directs en récolte et en transformation, ainsi qu'à une augmentation du PIB de près de 240 millions de dollars.

[28] La production de plants forestiers des pépinières privées et publiques s'élève à environ 150 millions de plants par année. Ces dernières années, les livraisons de plants forestiers ont augmenté, ce qui s'explique en partie par des financements supplémentaires obtenus grâce aux initiatives gouvernementales pour le reboisement et la lutte contre les changements climatiques.

[29] Parmi les principaux constats liés au secteur, soulignons :

- Le Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord du Québec sont les trois plus importantes zones de reboisement au Québec.
- L'évolution du nombre de plants livrés de 2016 à 2020 par région, en forêts publiques et privées et autres demandeurs¹³, est relativement stable. Entre 2016 et 2020, un total de 666 155 407 plants forestiers ont été livrés pour le reboisement, toutes pépinières confondues.
- La part du reboisement destiné à la forêt privée a augmenté de 51 % entre 2016 et 2020, passant de 12 218 000 à 18 444 000 plants, tandis que celle de la forêt publique a varié de +2,8 % pour s'établir à 119 146 000 plants en 2020.
- À très long terme (100 ans), il est prévu que l'effet du reboisement contribuera jusqu'à 50 % des volumes de bois récoltés en forêts publiques.
- La production de plants forestiers a été désignée comme service ou activité prioritaire dès les premières déclarations d'état d'urgence sanitaire en mars 2020. Il n'y a pas eu d'interruption de service notable.

¹³ Une troisième clientèle « autre » comprend les achats pour le programme *Mon arbre à moi* et des projets de recherche scolaires, des projets de compensation carbone pour des organismes comme Hydro-Québec. En 2020, 358 plants ont été livrés sur un total de 137 947.

- Les changements climatiques sont un défi commun aux pépinières privées et publiques, et nécessitent d'adapter certains éléments des opérations, comme la taille des plants et la protection hivernale.

[30] Le vieillissement de la main-d'œuvre est plus marqué dans les pépinières forestières publiques, cependant le manque de main-d'œuvre est un défi majeur tant pour les secteurs public que privé. La production de plants forestiers contribue à la valorisation de la forêt québécoise et à la lutte contre les changements climatiques, notamment en augmentant la séquestration du carbone dans la forêt et dans les produits forestiers.

5.2 En ce qui concerne les interventions de l'Office

[31] De façon générale, les réalisations l'Office dont certaines ont été soulignées par la Régie à la section 4 du présent rapport démontrent un effort constant au cours de la période d'évaluation. Parmi les constats, la Régie retient les éléments suivants.

5.2.1 Relations avec le MFFP

[32] D'emblée, l'Office souligne que, depuis plus de 20 ans, ses relations avec le MFFP sont harmonieuses, ce qui est positif et répond à l'une des actions prévues dans son plan stratégique 2016-2020. La Régie encourage le maintien de relations harmonieuses tant parce qu'elles favorisent le développement du secteur et la recherche de solutions à différents défis que parce qu'elles constituent l'un des objectifs de la Loi.

[33] Il est également dans l'intérêt de l'Office de favoriser cette bonne entente dans le contexte où non seulement le MFFP est son unique client, mais où il peut accroître sa complémentarité. Actuellement, en termes de superficieensemencée, la proportion produite par les pépinières forestières privées est généralement stable à 70 %, et celle concernant le nombre de plants varie entre 70 % et 76 %¹⁴ en faveur des pépinières privées. Toutefois, l'âge moyen de la main-d'œuvre des pépinières forestières publiques étant plus élevé que celui des pépinières forestières privées, ces dernières pourraient s'offrir en relèvements à la capacité de production et augmenter leur part dans la production de plants forestiers.

[34] L'Office rencontre le MFFP deux à trois fois par année. Les échanges portent tant sur les besoins et les projets de recherche, comme dans le domaine de la mécanisation et de l'automatisation des tâches, que sur les questions de main-d'œuvre et la Convention. Le fait de collaborer ainsi sur des enjeux communs est, encore une fois, positif pour le secteur.

[35] Une ambition exprimée par l'Office est d'avoir une vision à plus long terme du programme de plantation forestière. En effet, en étant capables de prévoir plus tôt le nombre de plants à produire et de connaître les conditions normatives et monétaires auprès du MFFP, les pépinières seraient en mesure de mieux planifier leurs opérations. La Régie comprend que les parties travailleront sur cet enjeu, notamment dans le cadre des négociations de la Convention.

¹⁴ Selon les données fournies par le MFFP le 11 novembre 2021 après la séance publique.

5.2.2 Rentabilité économique et innovation

[36] Un enjeu important selon l'Office est celui de la rentabilité économique des pépinières. L'Office explique que les pépinières forestières privées sont vulnérables aux variations des volumes demandés par le MFFP, surtout dans le contexte où certaines pépinières privées ne sont pas en mesure d'utiliser pleinement leur capacité de production. Un autre facteur de vulnérabilité des pépinières forestières privées est le fait que la plupart d'entre elles sont spécialisées dans la production de plants forestiers. Dans ce contexte, il est actuellement difficile pour les nouvelles entreprises de trouver leur place sur le marché des plants forestiers. Si la situation s'explique, la Régie s'inquiète toutefois des conséquences à long terme d'un manque de relève au sein du secteur.

[37] Compte tenu de ce contexte et du manque d'opportunités actuelles de diversification de la clientèle pour les producteurs de plants forestiers membres de l'Office, la Régie comprend que la recherche de nouveaux débouchés demeure une orientation à privilégier.

[38] Au cours de cette période, l'Office a déployé de nombreux efforts pour développer des partenariats et travailler en collaboration avec d'autres organisations afin de bénéficier d'une expertise complémentaire. Convaincu du bien-fondé de cette approche, l'Office vise à améliorer sa notoriété ainsi que celle du secteur afin de renforcer les alliances et les partenariats dans le but d'accroître les retombées sectorielles. À cette fin, la Régie invite l'Office à évaluer l'opportunité de se rapprocher des offices du secteur de la forêt privée afin de discuter des besoins de ces producteurs en matière de plants forestiers ainsi que des possibilités de nouveaux marchés.

[39] Bien que la Régie comprenne les éléments soulevés par l'Office quant à la rentabilité des pépinières forestières privées, elle demeure perplexe dans le contexte où le marché des plants forestiers au Québec est partagé entre douze pépinières privées et six pépinières appartenant à l'État québécois. Dans une certaine mesure, on peut dire que le secteur évolue en vase clos et fait face à peu de concurrence extérieure contrairement à d'autres secteurs de production. L'exploitation d'une entreprise comporte des risques, mais elle doit au moins viser à être régulièrement rentable afin de pouvoir dégager des sommes pouvant être réinvesties dans l'innovation, notamment dans la modernisation et l'adaptation des méthodes de production, ainsi que dans la recherche de nouveaux marchés et produits. L'atteinte de la rentabilité est d'abord et avant tout la responsabilité des gestionnaires des entreprises. Le rôle de l'Office ne peut se substituer à cette responsabilité. La Régie invite donc le secteur à explorer la possibilité de se doter d'un encadrement spécialisé en gestion, à la manière des groupes conseils agricoles¹⁵.

[40] Le potentiel de recherche et développement dans le secteur est considérable. Plusieurs projets ont été réalisés au cours de la période étudiée. L'Office est assurément un acteur dynamique de la croissance et de l'innovation dans le secteur. Les différentes activités qu'il organise avec des organismes nationaux et internationaux en sont, entre autres, l'illustration et méritent sûrement d'être poursuivies afin de partager des idées, des résultats de projets et ainsi agir pour améliorer la production de plants forestiers et, finalement, la rentabilité des pépinières.

¹⁵ En ligne : <<https://vialepole.com/services/services-de-nos-membres/gestion-agricole>> (site consulté le 8 février 2022).

[41] Étant donné que le marché actuel offre de rares opportunités de croissance, l'Office fait peu de promotion du secteur pour soutenir l'arrivée de nouvelles pépinières. Bien qu'elle comprenne la situation, la Régie s'inquiète sur le fait que cette approche pourrait nuire à terme à la relève des entreprises.

5.2.3 La main-d'œuvre

[42] La majorité de la main-d'œuvre dans les pépinières forestières privées est étrangère. Dans cette situation, comme dans d'autres secteurs économiques, les pépinières sont dépendantes des critères et de l'efficacité des programmes gouvernementaux en matière d'accueil des travailleurs étrangers. La Régie comprend que cela représente un enjeu majeur pour l'exploitation d'une pépinière et la production de plants forestiers. L'Office indique qu'il fait des représentations à cet égard. Il explore également des moyens d'améliorer les conditions de travail et d'attirer une main-d'œuvre étudiante en offrant des stages, par exemple. Dans un contexte où les pépinières privées ne sont pas en mesure de concurrencer les conditions de travail offertes par l'État québécois dans les pépinières publiques, l'enjeu du recrutement et de la rétention de la main-d'œuvre représente un défi encore plus grand.

[43] La mécanisation des tâches est sans aucun doute une piste à explorer face à la rareté de la main-d'œuvre. Les projets actuels du MFFP en matière de mécanisation et d'automatisation des tâches demeurent à petite échelle. Selon l'Office et le MFFP, les innovations sont connues, mais l'accent doit être mis sur le financement ainsi que sur l'adaptation au contexte du Québec des innovations et des pratiques observées ailleurs. Le programme *Accroître les forêts canadiennes* du gouvernement du Canada, qui consiste à planter deux milliards d'arbres supplémentaires au cours des dix prochaines années (2021-2031), devrait ouvrir de nouveaux horizons et de nouvelles opportunités de financement pour la mécanisation et l'automatisation des tâches.

5.2.4 Changements climatiques

[44] Le MFFP et l'Office notent que la production de plants forestiers est vulnérable aux événements climatiques extrêmes, notamment les gels hâtifs ou tardifs, les canicules estivales et les redoux hivernaux. Des adaptations majeures des pratiques culturales et des équipements en pépinières sont requises. Ces adaptations nécessitent des investissements. Le MFFP a certains projets de recherche portant sur l'adaptation aux changements climatiques qui ont fait l'objet de discussions dans le cadre de rencontres avec l'Office et de journées de recherche. L'Office a indiqué que des discussions ont eu lieu avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sur l'admissibilité et la couverture des pépinières privées aux programmes de sécurité du revenu et de gestion des risques de La Financière agricole du Québec. Ces démarches n'ont pas été fructueuses à ce jour.

5.2.5 Communication avec les membres

[45] L'Office utilise plusieurs moyens de communication pour favoriser l'échange d'informations et de solutions aux problèmes liés à la production de plants forestiers. La Régie note, entre autres, l'utilisation des médias sociaux pour maintenir des liens de communication faciles et rapides avec ses membres. Ces mêmes réseaux sociaux sont également utilisés pour

des échanges plus techniques avec les différents acteurs de la production. L'Office fait preuve d'un grand dynamisme en matière de communication et la Régie l'encourage à poursuivre dans cette voie.

6. RECOMMANDATIONS

[46] Compte tenu des observations reçues et des constats de la Régie dans le cadre de l'évaluation des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint, la Régie émet les recommandations suivantes :

1. Prévoir des indicateurs précis et mesurables des objectifs qui seront retenus dans le prochain plan stratégique.
2. Poursuivre les travaux visant à doter le secteur de programmes de gestion des risques adaptés à la réalité de la production de plants forestiers. À cette fin, explorer l'opportunité de recourir à l'expertise développée dans le secteur agricole en établissant des liens avec l'UPA.
3. Explorer la possibilité de doter le secteur d'un service-conseil en gestion afin de soutenir les entreprises dans l'amélioration de leur rentabilité. À cette fin, explorer la possibilité de créer un partenariat avec des organisations offrant ce type de service, par exemple le Pôle d'expertise en services-conseils agricoles.
4. Établir des liens de collaboration avec les offices du secteur de la forêt privée afin de discuter des besoins de ces producteurs en termes de plants forestiers ainsi que des possibilités de nouveaux marchés.
5. Poursuivre les efforts en matière d'innovation et de transfert technologique en collaboration avec le MFFP, entre autres, afin d'adapter la production de plants forestiers à l'évolution du contexte québécois en favorisant des projets collectifs pouvant générer des retombées importantes pour le secteur, notamment en termes de mécanisation des opérations et d'adaptation aux changements climatiques.
6. Poursuivre les efforts de formation et de communication auprès des producteurs, notamment en explorant les opportunités offertes par les nouvelles plateformes de communication virtuelles.
7. Amorcer une réflexion afin d'identifier de nouveaux outils pouvant être mis en place pour soutenir la relève au sein des entreprises actuelles ainsi que l'arrivée de nouvelles pépinières.

7. CALENDRIER DE SUIVI

[47] La Régie estime préférable de réaliser un suivi administratif au cours des prochaines années d'ici la prochaine évaluation périodique. Il est donc utile, dans les circonstances, de prévoir au moins une rencontre avec le conseiller économique responsable du secteur des plants forestiers au sein de la Régie. Cette rencontre est prévue dans le calendrier de suivi. Le

Le 15 février 2022

Rapport d'évaluation périodique

contenu de ce calendrier doit être mis en œuvre par l'Office et la Régie, par l'entremise du conseiller économique responsable du secteur des plants forestiers.

(s) Carole Fortin

(s) Daniel Diorio

(s) Judith Lupien

M. Stéphane Boucher, président, et M^{me} Marie-Ève Tremblay, directrice générale
Pour l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec

M. Sébastien Lefebvre, directeur général de la production de semences et de plants forestiers
Pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Séance publique tenue virtuellement le 4 novembre 2021 et diffusée en direct sur YouTube.

ANNEXE A

Tableau *Calendrier de suivi*

ANNEXE B

Liste des participants à la séance publique

Liste des participants à la séance publique

Pour l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec

M. Stéphane Boucher, président

M^{me} Marie-Ève Tremblay, directrice générale

M. Denis Bujold, administrateur

M. Mike Downing, administrateur

M^{me} Nancy Tanguay, administratrice

Pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Sébastien Lefebvre, directeur général de la production de semences et de plants forestiers

M. Laurent Dubois, directeur général de l'expertise et de la coordination, direction de la production de semences et de plants forestiers

M^{me} Delphine Boyer Groulx, responsable de la division de l'expertise, direction de l'expertise et de la coordination

Autres participants

M. Éric Joly, chef de culture, Les Serres coopératives de Guyenne

M. Dany Paquet, représentant de Somival inc.

M^{me} Markita Roy, directrice de pépinières, Centre sylvicole Forestville inc.

ANNEXE C

Liste des règlements de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec

Liste des règlements de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec

Plants forestiers (055)

- [Plan conjoint des producteurs de plants forestiers du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 252.
- [Règlement sur la conservation et l'accès aux documents de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 247.
- [Règlement sur la contribution au fonds de recherche et de développement des producteurs de plants forestiers du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 248.
- [Règlement sur une contribution pour l'application et l'administration du Plan conjoint des producteurs de plants forestiers du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 249.
- [Règlement sur le fichier et les renseignements des producteurs de plants forestiers du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 250.
- [Règlement sur le Fonds de recherche et de développement des producteurs de plants forestiers du Québec](#), chapitre M-35.1, r. 251.

Règles de régie interne

- [Règles de régie interne de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec](#), Décision 7289, 5 juin 2001.

Liste des conventions de mise en marché

- *Convention pour la production de plants forestiers en récipients pour les ensemencements de 2021, 1^{er} juin 2021.*

ANNEXE D

**Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises
préalablement à la séance publique**

Questions de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la séance publique

A. OPPORTUNITÉS ET ENJEUX

Questions adressées à l'Office

1. Pouvez-vous préciser les facteurs pouvant expliquer les difficultés financières de certains producteurs dans le contexte de marché où la compétition semble limitée?
2. Pouvez-vous préciser comment se fait la répartition entre les producteurs du total annuel de plants demandés par le MFFP?
3. Comment ont évolué les prix payés aux producteurs durant la période visée par l'évaluation périodique (2016-2020)?
4. Quels sont, le cas échéant, les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur?
5. Pouvez-vous préciser la méthode de calcul de la capacité des pépinières que l'on retrouve à la page 10 de votre mémoire et comment peut s'expliquer la forte augmentation entre 2017 et 2018?

Questions adressées au MFFP

6. Quels sont les déterminants historiques du ratio 70 %-30 % entre les pépinières privées et publiques?
7. Au tableau 3 de la monographie sur le reboisement par tenure (forêts publiques et forêts privées), pouvez-vous préciser ce qui est inclus dans la catégorie « autres »?
8. Au tableau 2 de la monographie, on constate une augmentation importante des livraisons de plants forestiers par les pépinières privées entre 2016 et 2020. Quels sont les facteurs qui expliquent cette augmentation au niveau de la livraison?
9. Aux pages 11 et 12 de la monographie, il est fait état des opportunités créées par la Stratégie nationale de production de bois. Existe-t-il des enjeux (économiques, environnementaux, etc.) à court, moyen et long terme dans l'atteinte des cibles de cette stratégie? Historiquement, est-ce que les objectifs de reboisement du gouvernement du Québec sont toujours atteints? Pouvez-vous élaborer sur l'interprétation du tableau 4 « Contribution des plantations aux volumes récoltés en forêts publiques »?

B. ORGANISATION DU SECTEUR

Questions adressées à l'Office

10. Quelle est la nature du partenariat envisagé avec la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)? Est-ce que l'Office entretient d'autres collaborations avec des intervenants d'autres secteurs de production?

Questions adressées au MFFP

11. Existe-t-il des discussions qui sont effectuées avec l'Office concernant la problématique de la main-d'œuvre et les écarts salariaux entre les pépinières publiques et privées?

C. RECHERCHE ET ENJEUX CLIMATIQUES

Questions adressées à l'Office et au MFFP

12. Pouvez-vous préciser comment les projets de recherche sont identifiés dans le secteur des plants forestiers? Quels sont les critères retenus pour la sélection des projets?

Questions adressées à l'Office

13. Pouvez-vous préciser les actions qui ont été entreprises par l'Office durant la période visée par l'évaluation périodique (2016-2020) en vue de l'amélioration de la productivité des entreprises?
14. Quels sont les progrès réalisés dans le domaine de la mécanisation et l'automatisation des tâches dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre?
15. Est-ce que l'Office a établi un canal de communication avec d'autres secteurs qui ont des enjeux similaires liés aux changements climatiques?

Questions adressées au MFFP

16. Une des mesures d'adaptation au changement climatique envisagées par le MFFP consiste à prévoir une culture en serres chauffées pour pouvoir ensemer plus tôt et raccourcir ainsi les calendriers de production. Pouvez-vous détailler cette orientation du point de vue de la rentabilité économique et des investissements requis?
17. Quels sont les progrès réalisés dans les travaux sur la lutte intégrée et biologique dans le contexte du secteur des plants forestiers pour répondre à la problématique de l'augmentation des populations et apparition de nouveaux insectes et maladies?

D. GOUVERNANCE

Questions adressées à l'Office

18. La Régie aimerait recevoir les commentaires de l'Office quant aux points suivants relatifs à la composition de son conseil d'administration et/ou des différents comités constitués en vertu du Plan conjoint :
 - a) La représentativité de la relève dans l'administration de l'Office
 - b) La représentativité des entreprises de différentes tailles dans l'administration de l'Office

ANNEXE 1

**Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,
Monographie du secteur des plants forestiers au Québec – Édition 2021
(Monographie du MFFP)**

Monographie du secteur des plants forestiers au Québec

Édition 2021

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



Photographies de couverture et des pages 7 et 15 :

Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (DGPSPF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

© Gouvernement du Québec

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN : 978-2-550-90617-9

ISBN : 978-2-550-76619-3 (1^{re} édition, 2016)

Table des matières

Introduction.....	4
Contexte général du secteur.....	4
Profil de la production de plants forestiers	6
Évolution et répartition entre les pépinières publiques et privées des ensemencements et des livraisons de plants de 2016 à 2020	6
Livraisons de plants forestiers par tenure et par région (bilan et prévisions)	7
Portée économique des plantations à ne pas sous-estimer.....	10
Plantations : essentielles pour répondre aux besoins en fibre	10
Plantations : un investissement sylvicole rentable	11
Changements climatiques : des possibilités et des enjeux pour la production de plants forestiers	12
Atténuer les changements climatiques : une nouvelle vocation pour les plantations	12
Changements climatiques en pépinières : des adaptations majeures requises des pratiques culturales et des équipements	13
Une main-d'œuvre vieillissante difficile à renouveler	16
Conclusion	17

Introduction

En vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (RLRQ, chapitre M-35.1), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) adopte et approuve des règlements encadrant la production et la mise en marché des produits agricoles, de la pêche et de la forêt privée. Elle exerce aussi une surveillance quant à l'opportunité, à l'efficacité et à la légalité des interventions réglementaires des offices de mise en marché et des associations accréditées. La RMAAQ évalue périodiquement, soit tous les cinq ans, les interventions des offices de mise en marché en vertu de l'article 62 de sa loi.

Cette monographie a pour objectif de fournir un portrait actualisé du secteur des plants forestiers, en préparation de l'évaluation périodique par la RMAAQ du plan conjoint des producteurs de plants forestiers du Québec, dont l'application et l'administration sont confiées à l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec (OPPFQ).

Contexte général du secteur

La production de semences et de plants forestiers est une activité d'envergure coordonnée à l'échelle provinciale par la Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (DGSPSF) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). La DGSPSF a pour mission de contribuer à l'augmentation du rendement des forêts en assurant avec efficience la production de semences et de plants forestiers améliorés. En produisant des semences et des plants de reboisement pour les forêts publiques et privées, le MFFP vise quatre objectifs :

- Améliorer la forêt;
- Assurer la production d'une matière ligneuse de qualité;
- Maintenir et créer des emplois pour les générations actuelles et futures;
- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

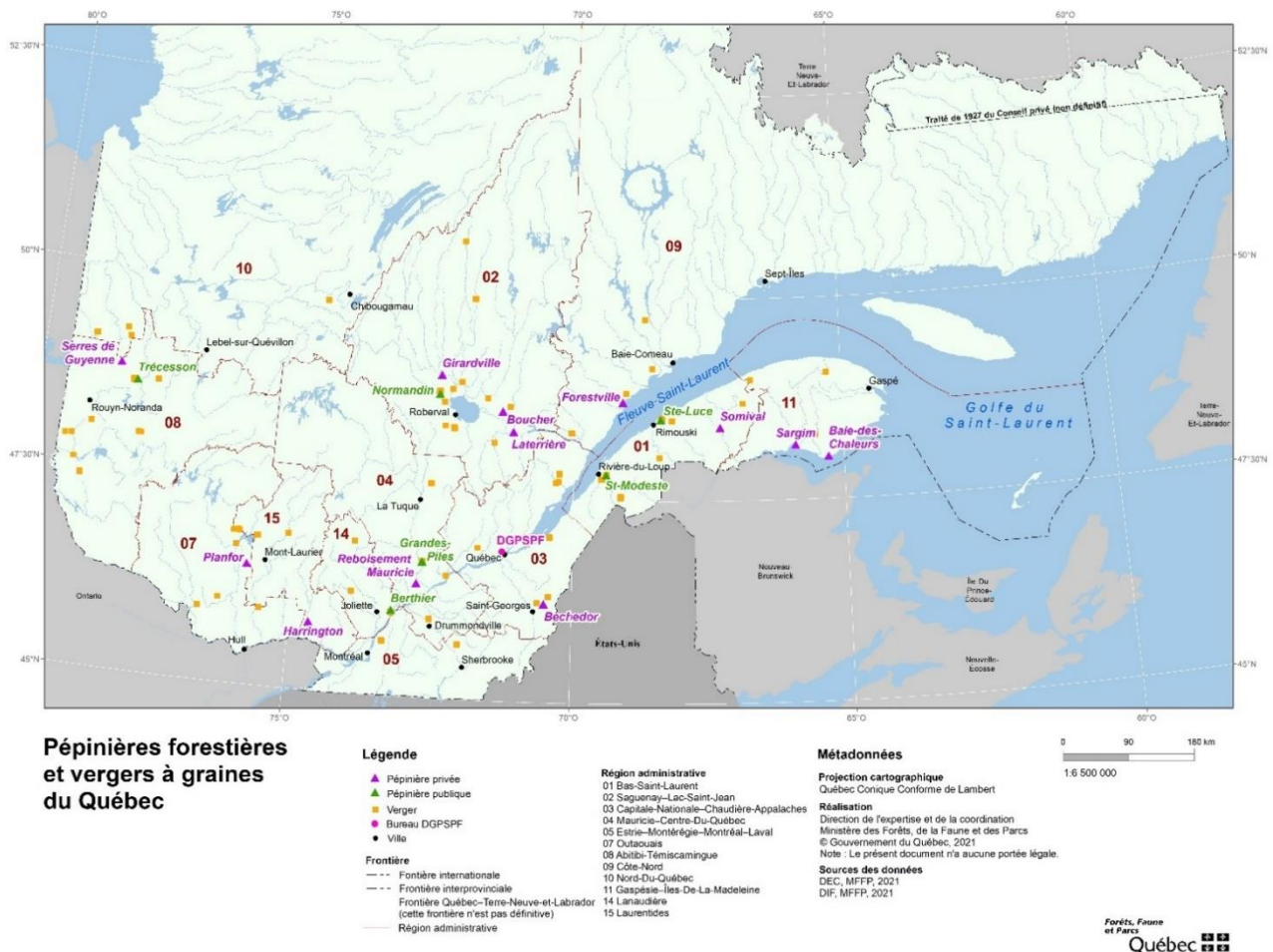
Les plantations contribuent au développement économique du Québec. Par exemple, pour la forêt publique, une augmentation d'un million de mètres cubes de bois récoltés au Québec contribuerait à la création et au maintien d'environ 2 300 emplois directs en récolte et en transformation, ainsi qu'à une hausse du produit intérieur brut (PIB) de près de 240 millions de dollars.

Source : MFFP (2021)

Les plants forestiers, dont la croissance en pépinière est généralement d'un ou deux ans, sont produits sur demande uniquement et sont destinés principalement aux travaux de remise en production des forêts après les coupes ou les perturbations naturelles, et ce, en forêt publique et en forêt privée par l'entremise des agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Le MFFP prévoit également la production d'un volume de plants destinés aux besoins d'autres programmes tels que le « Mois de l'arbre et des forêts » ou la recherche et le développement.

La production de plants forestiers est réalisée par six pépinières forestières publiques et douze pépinières forestières privées, ces dernières étant regroupées dans le plan conjoint des producteurs de plants forestiers du Québec, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Un réseau d'une centaine de vergers à graines de première et de deuxième génération, des parcs de croisements et un centre de semences forestières permettent de produire, de traiter, d'entreposer et de distribuer toutes les semences nécessaires à la production de plants forestiers pour les besoins du reboisement.

Figure 1. Localisation des pépinières forestières et des vergers à graines du Québec



Source : Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (2021)

Profil de la production de plants forestiers

Évolution et répartition entre les pépinières publiques et privées des ensemencements et des livraisons de plants de 2016 à 2020

Les pépinières privées produisent des essences résineuses en récipients, alors que les pépinières publiques produisent également, en plus petites quantités, des résineux à racines nues, des résineux issus de boutures et d'embryogenèse somatique ainsi que toutes les essences feuillues, dont les peupliers hybrides.

Le tableau 1 précise le nombre total de plants ensemencés au cours des cinq dernières années (de 2016 à 2020), toutes essences et tous modes de production confondus, c'est-à-dire les résineux, les feuillus et les peupliers hybrides, produits autant en récipients qu'à racines nues.

Tableau 1 : Répartition des ensemencements de plants forestiers entre les pépinières publiques et privées de 2016 à 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Pépinières publiques	42 437 625	38 636 624	42 464 550	46 126 251	45 237 550
	31 %	30 %	27 %	30 %	31 %
Pépinières privées	92 421 550	89 744 000	112 342 000	106 556 000	99 378 000
	69 %	70 %	73 %	70 %	69 %
Total	134 859 175	128 380 624	154 806 550	152 682 251	144 615 550

Source : Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (2021)

Le tableau 2 précise le nombre total de plants livrés au cours des cinq dernières années (de 2016 à 2020), toutes essences et tous modes de production confondus, c'est-à-dire les résineux, les feuillus et les peupliers hybrides, produits autant en récipients qu'à racines nues.

Tableau 2 : Répartition des livraisons de plants forestiers entre les pépinières publiques et privées de 2016 à 2020

	2016	2017	2018	2019	2020
Pépinières publiques	44 888 692	43 502 501	41 184 039	34 693 264	37 156 743
	35 %	33 %	31 %	26 %	27 %
Pépinières privées	84 412 743	89 114 422	91 764 748	98 647 553	100 790 702
	65 %	67 %	69 %	74 %	73 %
Total	129 301 435	132 616 923	132 948 787	133 340 817	137 947 445

Source : Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (2021)

Livraisons de plants forestiers par tenure et par région (bilan et prévisions)

La demande pluriannuelle de plants (DPA) permet de connaître les besoins de l'ensemble des demandeurs de chaque région ministérielle, en vue de la mise en production des plants forestiers requis pour le reboisement. S'adressant aux bureaux régionaux du MFFP, le demandeur précise et commande, d'un à cinq ans à l'avance, l'essence, le type et la quantité de plants dont il aura besoin. Les bureaux régionaux supervisent les demandes et l'allocation des plants. La production des plants forestiers s'échelonne ensuite sur une à deux années, pour livraison l'année suivante. Durant l'année de livraison, les besoins pour le reboisement et la disponibilité des plants en pépinière sont confirmés en vue d'évaluer des surplus ou des déficits. Cette façon de faire a pour résultat que, au Québec, le nombre de plants produits correspond au nombre de plants demandés.

Tableau 3 : Nombre de plants livrés par tenure (forêts publiques et forêts privées) de 2016 à 2020 ('000 plants)

Tenure	2016	2017	2018	2019	2020
Privée	12 218	12 364	13 155	13 638	18 444
Publique ⁽¹⁾	115 899	119 214	118 835	118 749	119 146
Autre	1 185	1 039	958	954	358
Total	129 301	132 617	132 949	133 341	137 947

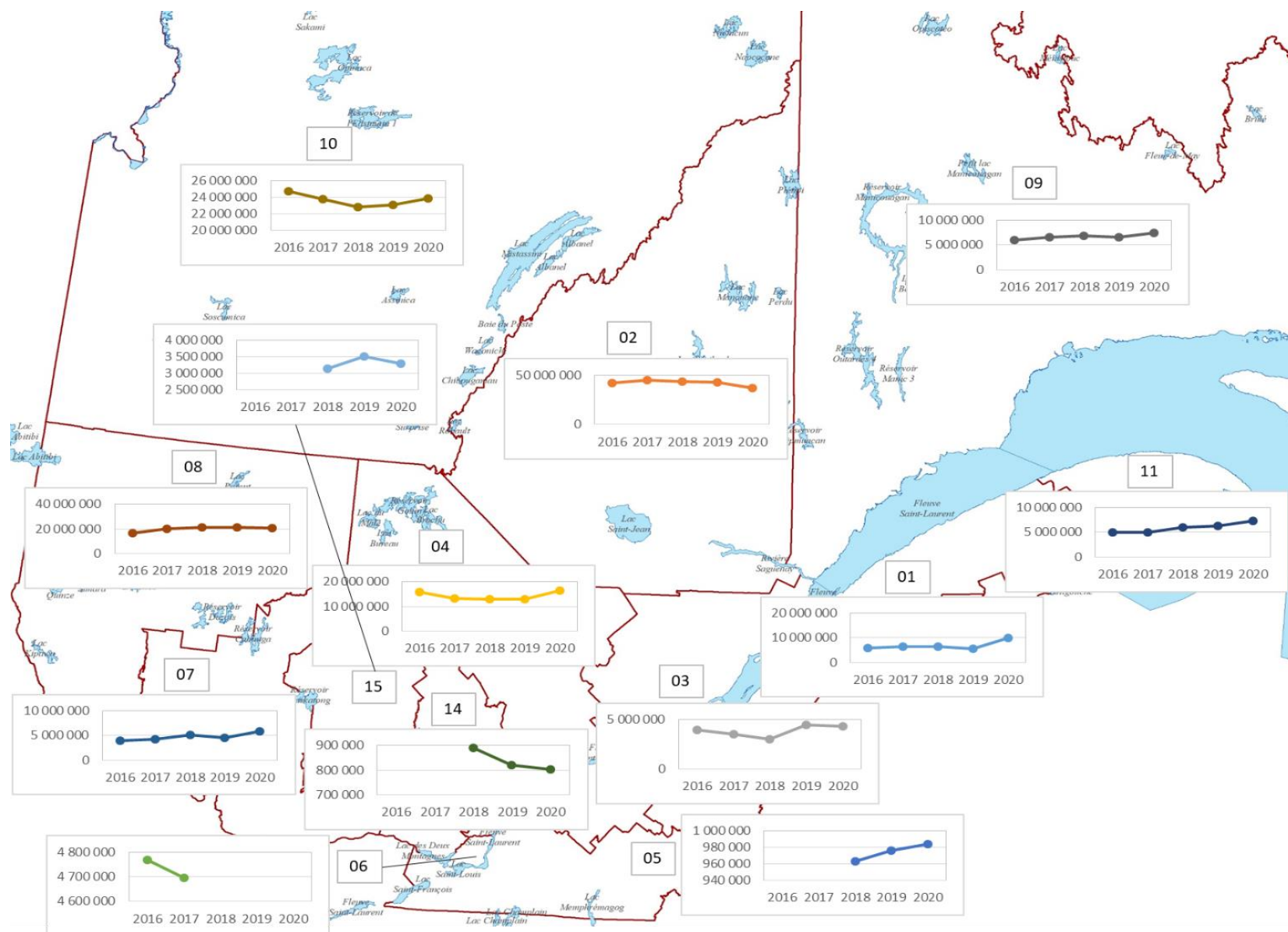
⁽¹⁾ La tenure « publique » inclut les lots intramunicipaux et les terres de première catégorie.

Source : Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (2021)



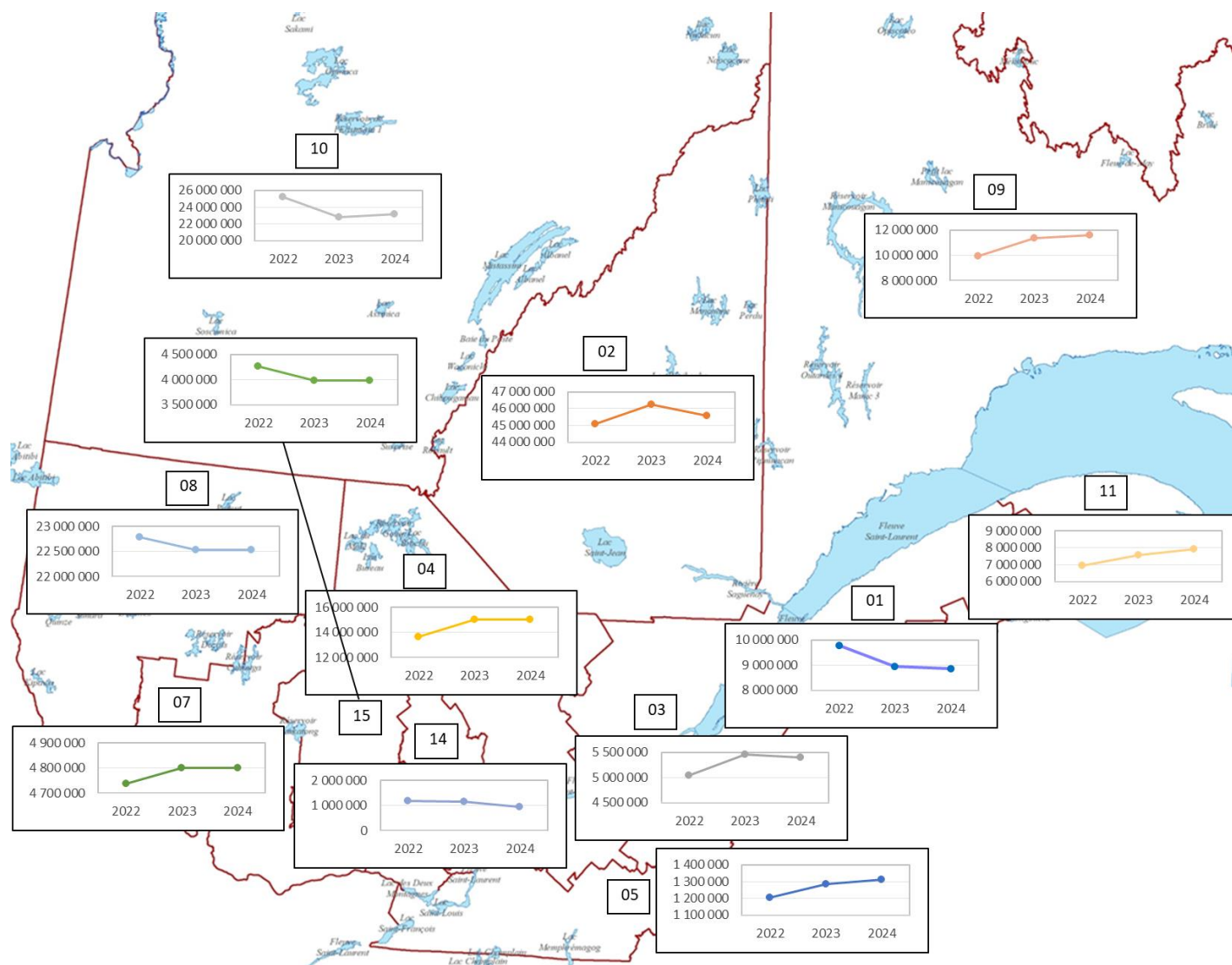
Chargement des structures de transport contenant des plants forestiers en récipients.

Figure 2 : Évolution du nombre de plants livrés de 2016 à 2020 par région, dans les forêts publiques et privées et aux autres demandeurs



Source : Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (2021)

Figure 3 : Prévisions du nombre de plants qui seront livrés de 2022 à 2024 par région, dans les forêts publiques et privées et aux autres demandeurs



Source : Direction générale de la production de semences et de plants forestiers (2021)

Portée économique des plantations

En réponse à une demande de la DGSPF, le Secteur des forêts du MFFP a rassemblé plusieurs informations démontrant l'importance du reboisement en essences résineuses et la portée que les plantations ont sur le développement économique de l'industrie forestière au Québec.

Plantations : pour répondre aux besoins en fibre

Les scénarios d'approvisionnement élaborés par le MFFP pour l'ensemble des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement font état, au 1^{er} avril 2018, d'un manque à gagner de près de 4 millions de mètres cubes (Mm³) pour le groupe d'essences sapin, épinettes, pin gris et mélèzes. Il existe également des besoins non comblés dans les approvisionnements en pins blancs et en pins rouges. Pour une même superficie aménageable, les plantations peuvent contribuer, à moyen et à long terme, à combler ce manque à gagner.

L'annonce de la Stratégie nationale de production de bois¹, en décembre 2020, démontre la volonté du MFFP d'augmenter la valeur des forêts publiques et privées afin de contribuer davantage à la création de richesse au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

Les plantations font partie des moyens qui permettent d'augmenter la valeur des forêts du Québec en :

- augmentant la productivité forestière;
- orientant la composition en essences des peuplements;
- augmentant la dimension des arbres;
- augmentant la robustesse des stratégies d'aménagement à l'égard des risques et des incertitudes dans le contexte des changements climatiques;
- contribuant à l'augmentation de la séquestration du carbone en forêt et dans les produits forestiers.

Les plantations sont un élément incontournable qui permet de soutenir davantage l'approvisionnement de l'industrie forestière, tant sur le plan des volumes que des caractéristiques recherchées.

Source : MFFP (2021)

Le Bureau du forestier en chef (BFEC) a évalué la contribution des plantations aux volumes récoltés en forêt publique dans les stratégies d'aménagement prévues aux calculs de possibilités forestières de la période 2015-2018 (tableau 4).

¹ Gouvernement du Québec. 2020. Engagé dans la création de richesse – Stratégie nationale de production de bois. https://mffp.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/STR_Strategie-nationale_production_bois.pdf

Tableau 4 : Contribution des plantations aux volumes récoltés en forêts publiques sur l'horizon de calcul des possibilités forestières

Période	Proportion
Court terme (0-25 ans)	1,73 %
Moyen terme (25-50 ans)	12,03 %
Long terme (50-100 ans)	35,97 %
Très long terme (100-150 ans)	46,01 %

Note : Pour la période 2018-2023, ces données détaillées ne sont pas disponibles au BFEC puisque seulement 19 unités d'aménagement ont fait l'objet d'un nouveau calcul de possibilités forestières.

Source : Bureau du forestier en chef (2021)

Le tableau 5 présente les cibles nationales en volumes de bois récoltés en forêts publiques et privées de la Stratégie nationale de production de bois. L'apport des plantations pour l'atteinte de ces cibles est un intrant essentiel, mais difficile à quantifier avec précision avant la finalisation des stratégies régionales de production de bois en décembre 2021.

Tableau 5 : Cibles nationales en volumes de bois récoltés en forêts publiques et privées

Horizon de temps	Volumes de bois récoltés (Mm ³)
Référence	29,0
2025	33,0
2050	42,9
2080	52,9

Note : La période de référence en forêt publique est de 2013 à 2018 pour les UA et de 2015 à 2018 pour les territoires forestiers résiduels. La période de référence pour la forêt privée est 2018.

Source : Stratégie nationale de production de bois – 2021

Plantations : un investissement sylvicole rentable

Le Secteur des forêts et le Secteur des opérations régionales ont élaboré une méthodologie permettant d'évaluer la rentabilité économique des investissements sylvicoles. Des analyses ont été effectuées en forêt publique à l'aide de cette méthodologie afin d'évaluer la rentabilité économique de plusieurs types d'investissements sylvicoles, dont ceux associés aux scénarios sylvicoles de plantation.

Les plantations en forêt publique sont rentables : chaque dollar investi en plantation permettrait de générer des bénéfices économiques nets (profits) supérieurs d'environ 0,32 \$ à ce que la forêt naturelle produit sans investissement (coût d'opportunité).

Source : MFFP (2021)

Selon les analyses réalisées, les plantations en forêts publique et privée sont rentables : l'investissement génère plus de richesse sur le plan de la production et de la transformation de la matière ligneuse que ce que l'on obtiendrait sans investissement. Plus précisément, en forêt publique, chaque dollar investi en plantation (de base, intensives et élités) permettrait de générer, en moyenne pour la province, des bénéfices économiques nets (profits) supérieurs d'environ 0,32 \$ à ce que la forêt naturelle produit sans investissement (coût d'opportunité), lorsque les plantations sont menées à terme et réussies.

La rentabilité économique n'est pas le seul facteur justifiant les plantations. En effet, les revenus économiques ne permettent pas de capter tous les revenus associés à la forêt, notamment ceux associés à la conservation des paysages, aux services écologiques (par exemple en augmentant la séquestration du carbone dans la lutte contre les changements climatiques) ou à toute autre valeur n'étant pas associée à la production de matière ligneuse. Il existe plusieurs objectifs d'aménagement qui sont difficilement quantifiables et qui ne peuvent pas être intégrés directement dans les analyses de rentabilité économique.

Changements climatiques : des possibilités et des enjeux pour la production de plants forestiers

Atténuer les changements climatiques



La photosynthèse permet aux végétaux d'élaborer des matières organiques en absorbant le CO₂ atmosphérique et en libérant de l'oxygène dans l'atmosphère. Le CO₂ est l'un des gaz à effet de serre (GES) dominant dans l'atmosphère.

Le carbone contenu dans la biomasse peut rester stocké pendant plusieurs décennies dans la végétation et jusqu'à plusieurs siècles dans le sol forestier. Le carbone stocké dans les arbres y demeure après leur récolte et leur transformation en produits du bois. Une tonne de bois sec contient 500 kg de carbone.



Le renouvellement des arbres permet également de stocker du carbone dans le bois. La capacité des forêts à stocker du carbone peut être



augmentée par différentes pratiques d'aménagement forestier. La régénération des forêts crée de nouveaux peuplements qui, à leur tour, extraient du CO₂ de l'atmosphère pour le stocker dans leur bois. Les arbres absorbent le CO₂ surtout pendant leur période de croissance. C'est à ce moment qu'ils emmagasinent le plus de carbone.

Une fois sa phase d'installation terminée, une plantation va stocker du CO₂ dans le bois de ses arbres. En permettant de produire plus de

volume de bois par hectare, les plantations sont des capteurs de CO₂ efficaces. De plus, lorsque ces plantations sont établies sur des friches agricoles, elles constituent de nouveaux peuplements pour stocker du carbone.

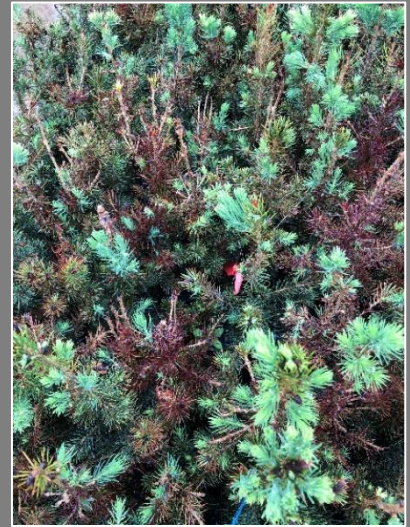
Les avantages que présentent les plantations pour atténuer les effets des changements climatiques à moyen et long termes sont à l'origine de l'action « 24.4 Travaux sylvicoles additionnels pour séquestrer le carbone du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 » du gouvernement du Québec et du « Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone », suivi du programme « Accroître les forêts canadiennes » du gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada s'est engagé à planter deux milliards d'arbres supplémentaires au cours des dix prochaines années (2021-2031) dans le cadre d'une approche plus générale des solutions aux problèmes climatiques fondées sur la nature.

Adaptations requises des pratiques culturales et des équipements en pépinière

Selon les dimensions visées, les plants en récipients sont livrés après une ou deux années de croissance en pépinière. Une des particularités au Québec est que les plants sont hivernés à l'extérieur, sous la neige. À la suite de l'adoption de la Stratégie de protection des forêts en 1994 et l'abandon des phytocides chimiques dans le milieu forestier en 2001, des plants de fortes dimensions (PFD) sont produits pour les aires de reboisement où la végétation concurrente est très abondante et risque de nuire à la croissance des jeunes plants. Les PFD nécessitent deux ans de croissance en pépinière et passent deux hivers à l'extérieur. Pour un hivernage sans problème, il est important que les conditions climatiques à l'automne permettent aux parties aériennes des plants de s'endurcir correctement et suffisamment pour ne pas être endommagées par les premiers gels d'automne. Pour cela, il est nécessaire que les plants soient soumis à un certain nombre de jours à basse température avant que les premiers gels ne surviennent. Ensuite, pour que les plants, notamment la partie racinaire, ne soient pas endommagés pendant l'hiver, il est primordial d'avoir rapidement une bonne couverture de neige qui recouvre entièrement les plants et leurs récipients (environ 30 cm) et que cette couverture de neige demeure pendant tout l'hiver.

La DGSPF répertorie et analyse les situations problématiques occasionnant des pertes de plants importantes dans les pépinières, publiques et privées, notamment celles relatives aux événements climatiques exceptionnels. L'historique des données démontre que, depuis quelques années, les événements climatiques qui survenaient autrefois à l'occasion surviennent désormais plus fréquemment et avec une plus grande intensité, et constituent une nouvelle réalité. Ainsi, un nombre croissant de pertes de plants est attribué à la dessiccation hivernale (dessèchement des parties aériennes non protégées par la neige) et aux gels racinaires résultant d'épisodes de redoux et de pluie hivernale suivis de températures gélives (< -15°C). En outre, pendant la saison estivale, les épisodes caniculaires surviennent plus tôt en saison produisant des températures élevées à l'intérieur des tunnels de croissance durant la germination, qui s'en trouve perturbée. Les températures chaudes persistent également plus longtemps en saison et peuvent retarder les processus physiologiques permettant la préparation aux températures gélives, ou l'endurcissement, des plants, les rendant plus vulnérables aux gels automnaux hâtifs.

À titre d'exemple, les conditions climatiques extrêmes de l'automne 2020 et du printemps 2021 ont causé des dommages à un très grand nombre de plants produits par Les Serres coopératives de Guyenne dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. En tout, 11,5 M de plants ont été touchés, soit la majorité des 16,3 M de plants produits annuellement par cette pépinière. Les pertes subies ont eu des répercussions négatives importantes sur la pépinière et sur l'ensemble des acteurs de la chaîne de reboisement, dont l'activité dépendait de la livraison de ces plants.



Désormais, les pépinières forestières doivent s'adapter pour faire face à ces changements climatiques. Une réflexion collective a été amorcée afin de cibler les risques appréhendés ainsi que des pistes d'adaptation et de nouvelles façons de faire. Le tableau 6 présente les premiers résultats de cette réflexion.

Des investissements d'envergure seront requis dans les pépinières forestières du Québec afin de leur permettre d'adapter leurs infrastructures et leurs pratiques culturales aux changements climatiques et, ainsi, de continuer à répondre aux besoins croissants en plants forestiers de qualité.

Tableau 6 : Risques appréhendés des changements climatiques sur la production de plants forestiers et mesures d'adaptation envisagées

Changement climatique anticipé	Principaux risques appréhendés	Mesures d'adaptation envisagées
Augmentation des températures pendant la saison de croissance et à l'automne – Augmentation de la longueur de la saison de croissance	- Difficultés à contrôler la croissance des plants qui bénéficient d'une augmentation des degrés-jours de croissance. - Enjeux de santé et sécurité lorsque les employés doivent travailler à des températures élevées (p. ex. : insolation, coup de chaleur). - Manque d'eau pour l'irrigation et, dans le cas des pépinières qui utilisent l'eau de la ville, augmentation des coûts et risques de limitation des quantités. - Diminution de la période d'endurcissement. - Gels hâtifs alors que les plants ne sont pas encore endurcis ou pas assez endurcis.	- Adapter les pratiques culturales en pépinières. - Adapter nos infrastructures pour une meilleure gestion de la température (p. ex. : installer des systèmes d'ouverture automatisés des ouvrants de tunnel pour obtenir une meilleure régulation de la température dans les tunnels). - Optimiser les systèmes d'irrigation et se constituer des réserves d'eau et/ou mettre en place des plans de contingence en cas de manque d'eau. - Multiplier les calendriers selon lesquels les plants sont livrés au cours de leur 2^e année de croissance. - Prévoir une culture en serres chauffées pour pouvoir ensemercer plus tôt et raccourcir ainsi les calendriers de production.
Diminution de l'épaisseur de la couverture de neige en hiver et réduction de la durée d'enneigement	- Manque de neige pour protéger les plants en hiver parce que la neige a fondu à la suite d'un redoux hivernal ou d'un épisode de pluie pendant l'hiver ⇒ augmentation des dégâts de gels racinaires ou des parties aériennes, bris de tiges, dessiccation hivernale.	- Protéger les plants 1-0 sous des toiles de protection (toiles hivernales). - Diminuer le nombre de plants qui passent l'hiver à l'extérieur en hivernant les plants 2-0 en chambres froides/congélateurs et en multipliant les calendriers selon lesquels les plants sont livrés au cours de leur 2^e année de croissance.
Augmentation des populations et apparition de nouveaux insectes et maladies – Augmentation de la quantité et apparition de nouvelles mauvaises herbes	- Apparition de nouveaux insectes ou de nouvelles maladies pour lesquels les méthodes et produits de lutte sont méconnus. - Augmentation des populations d'insectes et/ou de l'ampleur des maladies. - Augmentation des dommages. - Augmentation des coûts des opérations consacrées à la lutte contre les insectes, les maladies et les mauvaises herbes.	- Augmenter la vigilance et le dépistage. - Augmenter le recours à la lutte intégrée et biologique.
Augmentation des précipitations à certaines périodes de l'année et augmentation des événements climatiques extrêmes (forts vents, orage, grêle, coups d'eau)	- Augmentation de la moisissure grise. - Augmentation des dégâts sur les infrastructures de production. - Augmentation des dégâts sur les plants (ex. : bris de tige).	- Adapter et maintenir en état les infrastructures. - Augmenter la proportion de plants cultivés en serre où il est possible de contrôler l'environnement de croissance des plants.

Source : Direction générale de la production de semences et de plants forestiers – 2019. Synthèse rédigée à la suite d'un atelier consacré à l'impact des changements climatiques sur la production de plants forestiers au Québec organisé le 11 septembre 2019 dans le cadre d'une journée technique conjointe pépinières privées–pépinières publiques.

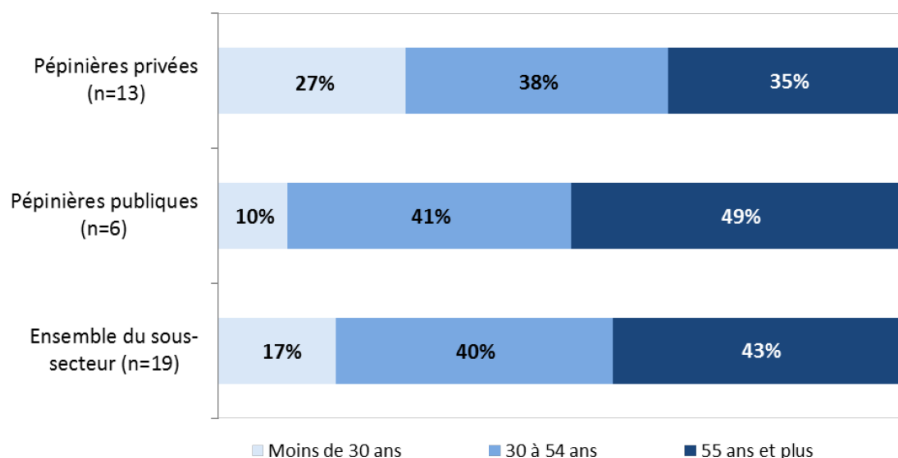
Une main-d'œuvre difficile à renouveler

Selon un recensement effectué en 2016 par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF)², le sous-secteur de la production de plants forestiers, tous métiers confondus, comptait 1 468 employés, soit 559 dans les pépinières privées (38 %) et 909 dans les pépinières publiques (62 %). Dans un horizon de 3 à 5 ans, le nombre total d'employés devrait connaître une diminution de 2,6 % par rapport à 2018.

Parmi les ouvriers en production de plants forestiers, la répartition selon les tranches d'âge montre que ceux-ci sont assez âgés (figure 4) : 43 % ont 55 ans et plus, alors que seulement 17 % ont moins de 30 ans. On remarque une différence entre les pépinières privées et les pépinières publiques.

- Les ouvriers travaillant dans les pépinières privées sont moins âgés que ceux travaillant dans les pépinières publiques : 27 % des ouvriers des pépinières privées ont moins de 30 ans, contre 10 % dans les pépinières publiques.
- À l'autre bout de l'échelle, 49 % des ouvriers des pépinières publiques ont 55 ans et plus, contre 35 % dans les pépinières privées.

Figure 4 : Répartition des ouvriers en production de plants forestiers selon l'âge, 2018



Source : BIP Recherche. 2019. Étude de pertinence sur l'élaboration d'une norme professionnelle pour le métier d'ouvrier en production de plants forestiers. Rapport d'analyse des résultats présenté au Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CMOAF). 109 p.

Le travail en pépinière est saisonnier, physique et très exigeant. Le faible salaire, la nature des emplois et le peu d'activités actuellement mécanisées ou automatisées rendent difficiles le recrutement et la rétention de personnel. Ce risque est augmenté par le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre.

2. BIP Recherche. 2019. Étude de pertinence sur l'élaboration d'une norme professionnelle pour le métier d'ouvrier en production de plants forestiers. Rapport d'analyse des résultats présenté au Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CMOAF). 11 juin 2019. 109 p.

Conclusion

Le reboisement est un moyen indispensable pour atteindre les cibles de production de bois, pour sécuriser, voire augmenter, l’approvisionnement en bois et pour répondre aux besoins de la société en produits forestiers. De 1973 à 2020, 6 milliards de plants forestiers ont été livrés pour le boisement et le reboisement des terres publiques et privées du Québec. Outre ses avantages écologiques, la production de plants forestiers contribue à soutenir la possibilité forestière, à maintenir les usines de transformation du bois en activité, à soutenir près de 60 000 emplois directs en forêt et en usine et, ultimement, à générer une richesse équivalente à un PIB québécois de plus de 6 milliards de dollars. La forêt du Québec est un moteur de développement durable pour les régions du Québec et, grâce à une intensification de son aménagement, elle fournira davantage de biens et de services renouvelables aux générations actuelles et futures et contribuera plus largement à l’adaptation au contexte des changements climatiques ainsi qu’à leur atténuation.



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec



ANNEXE 2

**Office des producteurs de plants forestiers du Québec,
*Évaluation périodique des interventions relatives au Plan conjoint des plants forestiers
du Québec pour la période de 2016 à 2021*
(Mémoire de l'Office)**

MÉMOIRE DE L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE PLANTS FORESTIERS DU QUÉBEC

CHARGÉ D'ADMINISTRER LE PLAN CONJOINT



**LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES
ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC**

LE 4 NOVEMBRE 2021

Table des matières

Avant-propos	ii
1. Contexte, mission, vision, valeur et survol des évènements importants	1
2. Suivi des recommandations antérieures de la Régie	3
3. Gouvernance et administration de l'Office	8
4. Bref portrait de la Filière	10
5. Mise en marché et planification stratégique	11
6. Communications.....	15
7. Recherche et développement.....	16
8. Enjeux et opportunités pour la prochaine période.....	18
Conclusion.....	24
Annexe.....	25

AVANT-PROPOS

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche prévoit que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) doit procéder à une évaluation périodique des interventions d'un office de mise en marché du produit visé par son plan conjoint tous les cinq ans.

Cette activité donne l'opportunité aux personnes intéressées par la mise en marché du produit visé, de commenter l'application du plan conjoint et des règlements.

Les objectifs sont les suivants :

- Prendre connaissance de la situation du secteur;
- Prendre connaissance des résultats des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé;
- Prendre connaissance des cibles stratégiques et des priorités retenues pour optimiser les interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé;
- Évaluer la pertinence des interventions de l'Office dans la mise en marché du produit visé.

Ce mémoire présentera les actions entreprises durant la dernière période quinquennale par l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec (OPFFQ) pour soutenir les efforts de mise en marché des plants forestiers produits en pépinières privées. Le conseil d'administration de l'OPFFQ est d'avis que les moyens mis de l'avant au cours de la période couverte par cette évaluation ont favorisé une mise en marché ordonnée et efficace et qu'ils ont contribué à l'essor du secteur et à l'intérêt de l'ensemble des personnes visées par ce Plan conjoint. Conséquemment, le conseil d'administration entend démontrer qu'il a administré efficacement le Plan conjoint au profit de ses membres et du secteur et qu'il est toujours en mesure d'en assurer sa gestion.

1. CONTEXTE, MISSION, VISION, VALEUR ET SURVOL DES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS

La production de plants de reboisement d'espèces résineuses a débuté au début du 20^e siècle. Le plan conjoint des producteurs de plants forestiers du Québec est créé et constitué en 2000. Il s'agit ainsi de la quatrième évaluation périodique de l'Office depuis sa fondation.

a. MISSION, VISION, VALEUR

Lors de sa dernière planification stratégique, l'Office a précisé sa mission et ses valeurs et s'est donné une vision de développement stratégique quinquennal

La mission

L'Office des producteurs de plants forestiers du Québec (OPPFQ) gère le plan conjoint qui regroupe toutes les pépinières forestières privées appelées à approvisionner en plants le programme de reboisement du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP).

Il coordonne la mise en marché, protège l'intérêt collectif, préserve l'équité entre les entreprises membres et contribue à l'amélioration de la productivité des entreprises par le biais d'un programme de recherche et de transfert technologique.

La vision

L'Office des producteurs de plants forestiers du Québec contribue, à travers une entente gagnant-gagnant avec le MFFP, à assurer la pérennité des forêts québécoises et l'atténuation des changements climatiques par l'action collective des pépinières forestières privées à la fois innovantes, productives et rentables.

Les valeurs

Solidarité, transparence, excellence et innovation.

b. CONTEXTE ET SURVOL DES ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS DURANT LA PÉRIODE VISÉE

Cette section passe en revue succinctement les principaux événements et activités que l'Office a pilotés durant la période couverte par la présente évaluation. Certains des éléments présentés seront au besoin repris et détaillés dans les sections ultérieures.

Convention de mise en marché avec le ministère des Forêts de la Faune et des parcs (MFFP)

Une nouvelle convention pour lesensemencements a été signée en 2016 qui a été reconduite pour les années suivantes. Le MFFP a par la suite demandé la négociation d'une nouvelle convention pour la saison d'ensemencements de 2019. Une entente de principe est intervenue entre l'OPPFQ et le MFFP en 2018. La nouvelle convention a été présentée et adoptée lors de l'AGA. Celle-ci a par la suite été signée par les parties.

Elle est en vigueur pour lesensemencements de 2019 et 2020.

Formation technique des producteurs en pépinière

En 2016, 21 participants ont réalisé un voyage d'études en Colombie-Britannique et visité des sites de production. L'objectif de ce voyage était d'observer les différentes pratiques culturelles utilisées pour la culture de plants forestiers ainsi que leurs installations. Une présentation des observations et des pratiques a été faite lors des Journées techniques de l'Office en février 2017.

Chaque année, l'Office a tenu ses journées techniques de deux jours pour ses membres. La participation est chaque fois très bonne. Des représentants du MFFP et du personnel technique provenant des pépinières publiques ont participé aux échanges et aux conférences de chaque édition des Journées techniques de l'OPPFQ. Cela favorise grandement le transfert de connaissances et le partage d'expérience.

Relations avec le ministère des Forêts de la Faune et des parcs (MFFP)

Chaque année, l'Office a des rencontres régulières (deux à trois) avec l'équipe de la Direction générale de la production des semences et des plants forestiers (DGSPF). Les sujets ayant été abordés au fil des années sont :

- La rareté des semences
- L'achat des surplus;
- Le retour des semences;
- La période de prise en charge;
- Le regroupement des lots de provenances similaires;
- La livraison du dimanche;
- La disponibilité de la semence H1 et H2 plus tôt;
- Le programme de modernisation des infrastructures en pépinières forestières;
- Le renouvellement des récipients 45-110;
- Les volumes supplémentaires;
- Le ratio 70 %-30 % entre les pépinières privées et publiques;
- Les normes de production;
- La capacité de production des pépinières privées;
- La rareté de la main-d'œuvre;
- La convention; et
- L'étude de faisabilité sur la congélation des plants forestiers.

En 2020, à cause de la situation particulière vécue en lien avec la pandémie, des mesures d'allègement de certaines normes ont été mises en place par le MFFP. À cet effet, cinq éléments furent ciblés. Des avenants en lien avec ces allègements ont été signés pour les livraisons de plants en 2020.

Des rencontres ou des communications ont également eu lieu avec la haute direction du ministère, soit avec le ministre ou son sous-ministre, notamment au sujet du Programme de modernisation des infrastructures et sur la situation des cas de force majeure et de l'assurance-récolte.

Partenariat

- Des discussions se sont amorcées en 2015-2016 entre l'Office et la FQCF, afin d'évaluer les gains potentiels que pourrait entraîner un éventuel partenariat entre les deux organisations. Ces échanges se sont poursuivis durant toute la période.
- Des projets de collaboration ont été conduits :
 - Le projet de cahier des charges;
 - La réalisation d'un échelonnage financier entre les pépinières (étude de benchmark);
 - Une étude sur la gestion des risques de production en pépinière.

Fédération de l'UPA du Saguenay Lac-Saint-Jean

- Le lien de services liant la Fédération de l'UPA du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'OPPFQ se poursuit depuis près de vingt ans notamment, par l'hébergement de la direction générale dans ses bureaux.

Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier (CSMOAF) - Forêt Compétences

- Des travaux, dont une étude de pertinence sur l'élaboration d'une norme professionnelle pour le métier d'ouvrier en production de plants forestiers, ont été réalisés avec le CSMOAF;
- Un portrait de la main-d'œuvre a également été ébauché;
- En 2019, le Comité chargé du suivi des travaux a discuté des options de formations possibles et a déterminé les actions à prioriser pour la suite.

Autres partenariats

- L'Office est partenaire dans la campagne « Une forêt de possibilités » ainsi qu'avec le Carrefour Forêt.

2. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTÉRIEURES DE LA RÉGIE

Recommandation #1

Vu le stade de maturité de l'Office qui a développé une bonne collaboration avec ses partenaires dans les dernières années, de même qu'entre ses membres, il est recommandé de passer à l'étape d'analyse globale des risques de l'Office et de ses producteurs pépiniéristes, afin de prioriser ses interventions stratégiques en fonction des risques de façon à améliorer la performance générale des pépinières privées.

Actions

L'Office a misé sur les relations avec ses partenaires, son client et ses membres pour mettre en œuvre des actions stratégiques selon les risques et les menaces afin d'améliorer la performance générale des pépinières privées. L'Office continue de veiller à une bonne entente et à la collaboration entre les divers partenaires (DGSPF, FQCF, CIFQ, etc.).

Les enjeux :

La main-d'œuvre :

- En collaboration avec Forêt Compétence, l'Office a mis en œuvre une étude sur l'évaluation de la pertinence de créer une norme professionnelle pour le métier d'ouvrier en production de plants forestiers. Le bassin restreint d'ouvriers ne justifiant pas l'implantation d'une norme professionnelle (PAMT) spécifique à la fonction de travail d'ouvrier en production de plants forestiers, d'autres options ont été identifiées par le comité de travail :
 - Le développement d'une attestation d'études professionnelles;
 - L'élaboration d'un profil de compétences, laquelle a été mise en place en novembre 2020;
 - L'élaboration d'un plan de formation pour offrir de la formation sur mesure;
 - Le développement d'une troisième voie à la norme professionnelle (PAMT) d'ouvrier serricole (les deux normes existantes étant : la production de cultures maraîchères et la production de cultures de plantes ornementales), qui serait adaptée au contexte spécifique de l'ouvrier en production de plants forestiers.

Compte tenu de l'importance de ce dossier pour le secteur, les travaux se poursuivront durant les prochaines années et des volets main-d'œuvre et RH seront ajoutés au programme de formation.

- Depuis, l'Office a inclus dans son programme de formation lors des journées techniques un volet main-d'œuvre et RH.

La rentabilité des pépinières privées

L'étude d'un échelonnage financier entre les pépinières, réalisée en collaboration avec la FQCF, a comparé la situation financière des producteurs de plants forestiers. Elle avait pour objectifs de :

- Connaître la santé financière de l'industrie;
- Permettre aux producteurs de plants de se comparer entre eux et de s'inspirer des meilleures pratiques et ainsi, améliorer la santé financière individuelle des membres;

Les résultats :

- La rentabilité des opérations semble aller de mieux en mieux :
 - Augmentation du chiffre d'affaires de 2014 à 2017;
 - Meilleure distribution entre chaque membre;
 - Quelques membres ayant cependant perdu des parts de marché au cours de la période d'étude;
 - Augmentation générale des marges brutes et nettes;
 - Marges sont stables pour la plupart, mais variables pour une minorité de membres, cela pourrait s'expliquer par :
 - Des événements exceptionnels;
 - Une grande variation de la qualité ou de la quantité des produits vendus;
 - Une plus grande difficulté à contrôler certains coûts.
 - Le rendement des propriétaires est très variable;
 - Les entreprises en difficultés financières sont celles qui présentent des ratios de rentabilité faible et un taux d'endettement élevé.

Conclusion et recommandation :

- La capacité de développement semble prometteuse pour les membres, bien qu'elle soit très individualisée à chaque entreprise;
- Il est fortement recommandé de mettre en place un programme de modernisation des infrastructures afin de s'assurer de la rentabilité des projets de développement.

Le renouvellement du programme de modernisation des infrastructures en pépinières forestières :

- Un excellent travail de collaboration avec la DGPSPF a été réalisé pour le bon fonctionnement et la maximisation du potentiel relié au Programme de modernisation des infrastructures;
- Plusieurs démarches auprès du MFFP ont été faites pour assurer le maintien de ce programme;
- Le Gouvernement du Québec a décidé de ne pas renouveler le financement du programme dans les crédits du Budget 2021-2022.

Recommandation #2

Concernant les pertes de production dues aux aléas climatiques et à la volatilité de la demande, la Régie encourage l'Office à poursuivre son travail avec le Ministère, la Financière Agricole du Québec et Agriculture Canada, afin d'explorer l'admissibilité et la participation de ses membres à des programmes de sécurité du revenu, avec l'objectif de préserver la survie des pépiniéristes.

Actions

L'Office a travaillé avec les FCFQ pour réaliser une étude sur la gestion des risques comparant l'assurance-récolte et les cas de force majeure.

À la suite de la présentation des résultats de l'évaluation des analyses et scénarios par la FQCF, voici les possibilités d'actions qui ont été suggérées :

- Simplement le statu quo (demande d'indemnisation pour les cas de force majeure inscrits à la convention);
 - L'article prévu à la convention sur les cas de force majeure permet de diminuer les risques (couverture d'environ 50 %), mais ne protégera pas une pépinière, s'il y a des dégâts importants plusieurs années de suite;
 - On notera aussi qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada ainsi que plusieurs provinces ont convenu de bonifier en 2021, le programme Agri-stabilité visant à faire passer de 70 % à 80 % le taux d'indemnisation offert par le programme pour les pertes subies.
- Identification des cibles de bonification du contrat avec le MFFP pour la prochaine ronde de négociation;
- Amorçage des démarches pour obtenir un programme d'assurance récolte de la Financière agricole du Québec (FADQ).

À la suite des suggestions du rapport, des approches ont aussi été réalisées auprès du MAPAQ pour discuter de l'admissibilité des producteurs de plants forestiers aux différents programmes d'assurance récolte et de stabilisation du revenu de la Financière agricole du Québec (FADQ) :

- Celles-ci ont permis de confirmer que selon les règles établies par Agriculture et Agroalimentaire Canada, les plants forestiers destinés au reboisement forestier ne sont pas admissibles aux programmes fédéraux-provinciaux de gestion des risques;
- Toutefois, il serait possible à La Financière agricole du Québec (FADQ) de couvrir le secteur forestier, comme elle le fait dans le cadre de son Programme de financement forestier, et ce, en accord avec le ministère responsable, soit le MFFP.

L'Office a réalisé en 2019-2020 une étude sur la faisabilité de la congélation des plants et les coûts de distribution des plants congelés par boîtes afin de limiter les risques reliés aux aléas climatiques, aux retards de livraison et aux problématiques associées à la main-d'œuvre.

Le prochain plan stratégique prévoit donc la poursuite des travaux afin de proposer des solutions permettant une meilleure couverture des risques de production.

Recommandation #3

Se donner des objectifs plus concrets et précis, mieux adaptés aux besoins des producteurs de plants forestiers

Actions

Un plan stratégique a été élaboré pour la période 2016-2020. Ce plan était inclus dans le mémoire de l'Office présenté lors de la dernière évaluation quinquennale.

Un atelier de travail pour mettre à jour le plan stratégique a été amorcé en mars 2019. Les membres du conseil d'administration de l'Office se sont rencontrés pour valider la pertinence des actions et des indicateurs. Cette validation finale s'est conclue à la rencontre du conseil d'administration, le 10 juillet 2019.

L'Office a négocié une nouvelle convention de mise en marché avec le MFFP en 2018 pour sa mise en œuvre à compter de 2019. Les objectifs de l'Office ciblaient, entre autres, les éléments suivants : la diminution des normes, l'augmentation des conditions salariales et la bonification du cas de force majeure.

De plus, afin de soutenir nos producteurs à accroître la qualité des plants produits, l'Office a collaboré avec la FQCF à l'élaboration d'un cahier des charges sur les meilleures pratiques de production.

Une nouvelle réflexion stratégique a été démarrée en 2020 afin de produire un nouveau plan stratégique pour l'OPPFQ pour la période 2021-2025.

Recommandation #4

Identifier des indicateurs de performance pour chacun des objectifs du Plan stratégique afin d'être capable de mesurer les résultats obtenus et le chemin qui reste à parcourir pour l'atteinte de ceux-ci.

Actions

Plusieurs actions mentionnées à la recommandation précédente répondent à la recommandation #4. Nous pouvons ajouter que chaque année, l'Office présente à son AGA, un bilan des réalisations associées au plan stratégique et que ce bilan est publié dans son rapport d'activité annuelle.

Recommandation #5

Développer une meilleure utilisation du Fonds de recherche. Privilégier les projets qui sont en lien avec les objectifs concrets de l'Office et qui profitent à tous les producteurs. Pour y parvenir, travailler en partenariat avec les intervenants du milieu (ministère, universités, etc.) afin d'identifier les pistes de recherche en fonction des besoins du marché et des producteurs.

Actions

La politique interne du Fonds de recherche a été revue à l'AGA de 2016. Il est stipulé que les projets collectifs, qui profiteront à tous les membres, seront financés à 100 % par l'OPPFQ.

En 2019 lors de l'AGA, le volet 2 a été bonifié afin de soutenir davantage la formation continue pour les employés et le soutien technique des pépinières.

Plusieurs projets d'envergure ont été réalisés depuis la dernière évaluation périodique, notamment la réalisation d'un échelonnage financier entre les pépinières (étude de benchmark) et l'élaboration d'un cahier des charges sur les meilleures pratiques de production. Certains projets à portée collective ont aussi été financés par le Fonds de recherche notamment : l'évaluation des impacts de l'ensemencement à facteur réduit, l'étude de faisabilité sur la congélation des plants (FPInnovations), le développement d'un protocole de production pour la congélation des plants l'automne précédent la livraison (en collaboration avec le MFFP et soutenu par le fonds de recherche de l'OPPFQ).

L'Office contribue aussi financièrement à l'appui à des réseaux de recherche, comme le Réseau Ligniculture Québec.

Recommandation #6

Miser sur l'innovation pour améliorer la rentabilité et développer de nouveaux débouchés et dans ce but, s'inspirer des pratiques qui se font ailleurs dans le monde.

Actions

Rentabilité :

- L'Office organise des journées techniques de deux journées une fois par an avec des conférences variées pour améliorer les bonnes pratiques;

- Des visites de pépinières sont organisées par l'OPPFQ une fois par an et ont pour but de favoriser le transfert des connaissances, de communiquer les bonnes pratiques et d'améliorer la productivité des pépinières et donc leur rentabilité;
- Les échanges lors des ateliers sur le cahier des charges visaient également le même objectif;
- Des visites de pépinières à l'extérieur du Québec ont également été organisées par l'OPPFQ à intervalle régulier : en 2016 en Colombie-Britannique, en 2014 au Nouveau-Brunswick et en 2009 en Suède.

Nouveaux débouchés :

- L'Office n'a pas étudié ce genre d'opportunités ces dernières années. Les commandes de plants forestiers de notre principal client, le MFFP, ont permis d'accroître la production des pépinières à près de 90 % de leur capacité. Toutefois, l'Office encourage la diversification des pépinières forestières.

Recommandation #7

Évaluer la pertinence de maintenir les surplus accumulés dans le Fonds de recherche et le Fonds d'administration et, le cas échéant, revoir le niveau des contributions demandées aux producteurs.

Actions

Depuis la dernière évaluation quinquennale, la politique interne du Fonds de recherche a été revue et le volet 2 a été bonifié afin de soutenir davantage la formation continue pour les employés et le soutien technique des pépinières. De plus, l'OPPFQ présente des projets à portée collective et les pépinières continuent de présenter des projets. L'OPPFQ a évalué la possibilité de suspendre le prélevé, mais il a été décidé de ne pas aller de l'avant avec cette orientation.

Toutefois, il est important de noter que dans le nouveau plan stratégique (2021-2025), l'un des objectifs est de revoir la façon de déployer la R&D pour répondre aux enjeux de développement contemporains et futurs.

Autres sujets d'intérêt de la Régie

Demande de la Régie :

Observez-vous une évolution de la demande ou une modification des types d'essence, en lien avec les mécanismes de compensation du carbone (crédits carbone) reliés aux changements climatiques et aux impacts de la séquestration du CO₂?

Lorsque le MFFP fournit des plants gratuitement pour un projet de plantation en forêts publiques ou privées, l'objectif premier de cette plantation doit être la production de matière ligneuse. Le MFFP ne fournit pas de plants pour des plantations qui seraient établies exclusivement avec un objectif de compensation de carbone. Il en résulte que les essences et le type de plants utilisés pour les plantations au Québec n'ont pas été influencés de façon significative par le fait que leur financement ait été assuré par le PACC (Plan d'action sur les changements climatiques) du gouvernement du Québec ou le FEDEC (Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone) du gouvernement fédéral.

De plus, le choix des essences a été influencé en partie par la disponibilité des semences au moment où la demande est déposée. Ainsi, même si on a noté une certaine popularité des essences productives (ex. le pin rouge (PIR) et l'épinette blanche (EPB)) pour les projets de plantations financés par le PACC ou le FEDEC en forêts privées ou sur friche agricole, les valeurs que ces projets

représentaient n'ont pas été suffisantes pour avoir un impact significatif sur la répartition par essence et par type de plants à l'échelle de la province.

3. GOUVERNANCE ET ADMINISTRATION DE L'OFFICE

Cette section présente les faits saillants au sujet de la gouvernance et de l'administration du Plan conjoint

1. PRÉSENTATION DES INSTANCES ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'AGA se réunit chaque année pour donner des orientations à l'Office et élire les administrateurs et les officiers. Les administrateurs sont soumis à un code de déontologie placé en annexe. On note certains changements au conseil d'administration durant la dernière période :

- En 2015-2016, M. Louis Pelletier a démissionné à titre d'administrateur à la suite à son départ de la pépinière Laterrière;
- En 2016-2017, M. Daniel St-Jean est élu au conseil d'administration. Il occupa le poste vacant suite au départ de M. Pelletier;
- 2017-2018 a été marqué par l'arrivée d'une nouvelle administratrice, Mme Nancy Tanguay et le départ de M. Dany Paquet;
- Il n'y a aucun changement à la composition du conseil en 2018-2019, tous les administrateurs en élection sont réélus;
- Pour l'exercice 2019-2020, M. Mike Downing fut nommé pour terminer le mandat de M. St-Jean suite au départ de celui-ci à la mi-février;

La composition du conseil d'administration actuel est :

- M. Stéphane Boucher, président;
- M. Denis Bujold, vice-président;
- Mme Nicole Doyon;
- Mme Nancy Tanguay; et
- M. Mike Downing.

2. STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Il y a eu trois changements à la direction générale de l'Office depuis 2015. Mme Marie-Ève Tremblay occupe présentement le poste de directrice générale depuis octobre 2019.

3. FAITS SAILLANTS

Il n'y a eu aucune modification des contributions au plan conjoint.

Selon la convention, les contributions au Fonds de recherche sont équivalentes à 0,2 % des montants à être payés et sont calculées chaque année selon le volume de livraisons de plants. Les revenus ont été à la hausse durant la période quinquennale en raison de l'augmentation des plants livrés.

Les charges sont variables d'une année à l'autre, principalement dû aux nombres et à l'importance des projets de recherche en cours (voir tableau 1). La modification de la politique du fonds de recherche reliée au volet 2 a également influencé les charges.

**Tableau 1 - Projets de recherche et soutien technique (volets 1 et 2) du Fonds de recherche
Montants versés depuis la dernière planification stratégique 2016 à 2020**

Année financière	Projets	Montant versé	Prélèvement-Fonds d'amélioration continue
2016-2017	Système de manutention des plateaux (versement final)	4 275,00\$	50 216 \$
	Développement de remorque ergonomique (versement final)	7 300,00\$	
	Montage du cahier des charges en collaboration avec la Fédération des Coopératives forestières du Québec (phase 1)	40 659,00 \$	
	Voyage exploratoire en Colombie-Britannique	33 016,00 \$	
	Soutien technique	23 752,00 \$	
	TOTAL	109 002,00 \$	
2017-2018	Montage du cahier des charges en collaboration avec la Fédération des Coopératives forestières du Québec (phase 2)	36 232,00 \$	51 033 \$
	Benchmarking - FQCF	7 500,00 \$	
	Influence de la température du substrat sur la germination de l'épinette noire (1 ^{er} versement)	1 585,00 \$	
	Soutien technique	18 050,00 \$	
	TOTAL	63 367,00 \$	
2018-2019	Influence du pH sur la croissance de l'épinette blanche (versement final)	6 763,00 \$	71 439 \$
	Accélération des analyses de taux d'azote par l'utilisation de l'analyse par infrarouge (1 ^{er} versement)	157,50 \$	
	Soutien technique	24 731,00 \$	
	TOTAL	31 651,50 \$	
2019-2020	Étude de faisabilité sur la congélation des plants en collaboration avec FPInnovations	33 800,00 \$	74 530 \$
	Essai de différents matériaux de recouvrement sur la culture d'épinette noire 25-310 (1 ^{er} versement)	3 412,50 \$	
	Développer un protocole de production pour la congélation des plants l'automne précédant la livraison (1 ^{er} versement)	16 750,00 \$	
	Substrat pour minicellules (1 ^{er} versement)	5 537,50 \$	
	Suivi des ensemencements 2019	20 000,00 \$	
	Soutien technique	47 096,00 \$	
	TOTAL	126 596,00 \$	

Source : OPFFQ

4. BREF PORTRAIT DE LA FILIÈRE

Portrait du réseau et des pépinières privées

Une synthèse des principaux éléments qui décrivent la filière de la production de plants forestiers est présentée.

- Les pépinières ont un seul client, le MFFP.
- L'activité et l'expertise des pépinières privées sont principalement concentrées sur la production des plants de reboisement répondant aux besoins et aux exigences du programme du MFFP.
- Les infrastructures des pépinières sont exploitées en moyenne selon la capacité décrite au tableau suivant.

Tableau 2 – Évolution de la capacité des pépinières et de la quantité de plants produits

Année d'ensemencement	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité des pépinières	74,8 %	72,1 %	91,1 %	92,5 %	90,6 %
Quantité de plants ensemencés	92 421 550	89 744 000	112 342 000	106 556 000	99 378 000

Source : OPFFQ

- Le réseau des pépinières privées est passé de 20 entreprises en 2001, à 15 en 2011, puis à 13 membres en 2015, et à 12 pépinières en 2020, soit une baisse de 40 % en 20 ans;
- Les 12 pépinières privées, regroupées au sein de l'OPFFQ, produisent actuellement pour le MFFP presque exclusivement des plants résineux cultivés en récipients;
- Ces entreprises sont réparties sur tout le territoire du Québec et sont situées, dans de nombreux cas, dans des secteurs déjà gravement touchés par des pertes d'emplois reliées à la crise forestière;
- Les pépinières embauchent une main-d'œuvre spécialisée et hautement qualifiée, dont l'expertise d'une vingtaine d'années est à pleine maturité. Le renouvellement de cette main-d'œuvre est complexifié par la pénurie de main-d'œuvre au Québec;
- Plusieurs pépinières sont rattachées au secteur forestier d'une manière ou d'une autre (ex. : coopérative forestière, groupements forestiers);
- Leurs intérêts dans la réussite du reboisement et dans la gestion efficace du renouvellement de la ressource, en font des partenaires privilégiés au sein de l'industrie forestière;
- Les pépinières se distinguent autant par leurs modes de financement et de fonctionnement que par leurs types de propriétés, leurs grosseurs et leurs infrastructures;
- Les risques associés à l'activité de production sont assumés en bonne partie par les producteurs. La bonification de la convention sur les cas de force majeure permet de diminuer les risques (couverture d'environ 50 %), mais ne protégera pas une pépinière s'il y a des dégâts importants plusieurs années de suite. Les changements climatiques accentuent la fréquence de ces risques.
- Considérant ces exigences et ces difficultés, l'expertise développée dans la réalisation de chacune des opérations, jumelée à un suivi technique constant, est essentielle à la production de plants de qualité;
- Les producteurs démontrent leur volonté de constituer un réseau fort et d'investir dans le développement de leur expertise en se dotant d'outils communs.

5. MISE EN MARCHÉ ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

1. CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ

Durant la dernière période quinquennale, la convention de mise en marché a été modifiée à deux reprises, soit en 2016 et 2019. Le tableau suivant fait état des modifications de la convention à ces deux moments.

Tableau 3 - Changements apportés à la convention de mise en marché en 2016 et 2019

Convention	Convention 2016	Convention 2019
3.2 Répartition des superficies		Clarification de la méthode de calcul de la répartition
3.4 Remise des superficies additionnelles excédentaires		Clarifier le libellé
9. Renouvellement		Entente qui pourrait être renouvelée jusqu'à 2 périodes supplémentaires
Annexe B		
1.1 Indexation des prix en fonction des indices		Ajustement du calcul du salaire minimum dans l'indexation des prix
		Majoration des prix unitaires des produits tardifs de 50 % de la différence avec les produits hâtifs
Annexe C		
5. Documents contractuels	Retrait de l'annexe 9 : incitatif pour l'utilisation de facteurs d'ensemencement réduits	
8.1 Avances monétaires versées par le MINISTRE pour la production de plants	Modification du taux d'occupation minimal pour les ensemencements à facteur réduit	Avances monétaires de 50 % proportionnellement aux plants vivants pour des taux d'occupation inférieurs au tableau inscrit au contrat
8.3 Autres modalités	Retrait de l'incitatif pour acquérir un semoir de précision	
9.3 Fourniture de semences		Modification à la baisse du facteur d'ensemencement (diminution graduelle de 2019 à 2021)
9.8 Calendrier de qualification		Remise au producteur du calendrier officiel de qualification au 1 ^{er} avril

Convention	Convention 2016	Convention 2019
		Possibilités d'identifier les lots problématiques à présenter lors de l'établissement du calendrier de qualification avec le RR l'hiver précédent la livraison
9.10 Inventaire de qualification		Retirer de la convention la méthode décrivant le calcul du montant à payer dans le cas d'un deuxième inventaire
10.11 Triage des plants		Intégrer la notion de tolérance variable du nombre de cavités vides selon le type de récipient
11. Cas de force majeure		Modification de la méthode de calcul de l'indemnisation basée sur l'historique de production de la pépinière
Annexe 1-Normes de qualité		
Critères de qualité	Précisions critère 9 et critère 12 : taille permise dans les 5 premiers cm	Modification du libellé, retrait et modification de certaines caractéristiques de la norme
Annexe 2-Pondération des défauts		
		Diminution du facteur de pondération en lien avec certains critères de qualité et d'essence
Annexe 3-Norme de qualité relative à la hauteur, au diamètre, et au rapport H/D par type de récipient et essence		
État du lot	Modification de la norme H/D en croissance pour certaines essences-récipients	Que les plants soient en dormance ou en croissance, les mêmes normes de hauteur, diamètre et rapport H/D s'appliquent
Récipients 113-25		Ajout de valeurs moyennes de ratio H/D et de valeurs individuelles de diamètre et de ratio H/D
Autres récipients		Modification des normes soit : H, D ou H/D selon les essences

2. BILAN DES RÉALISATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE 2016-2020

Le bilan des réalisations du plan stratégique 2016-2020 est présenté au tableau suivant

Tableau 4 - Bilan des réalisations du plan stratégique 2016-2020

OBJECTIF GÉNÉRAL : Organiser collectivement les relations entre les producteurs et l'acheteur			
Objectifs spécifiques	Outils utilisés et moyens mis en œuvre	Résultats attendus	Résultats obtenus
Améliorer la circulation de l'information sur les marchés	Journées d'échanges techniques Ces journées visent à améliorer les relations et le réseautage entre les producteurs, tout en les informant des nouvelles connaissances techniques et scientifiques liées à la production	Améliorer le climat perçu entre les producteurs Un minimum de deux journées techniques organisées par année	✓ Deux journées techniques sont organisées annuellement en février ✓ Le nombre de participants est passé de 50 à 75 personnes en 2019 ✓ L'événement s'est tenu de façon virtuelle en 2020 et a attiré jusqu'à 85 personnes
	Site Internet La création d'un site Internet a comme but d'augmenter le rayonnement de l'OPPFQ au sein du secteur	Devenir une référence en matière de production de plants forestiers au Québec	✓ Le site Internet a été mis en ligne en octobre 2019 ✓ Une page Facebook a été mise en ligne en août 2017. À ce jour, 123 personnes suivent la page
	Véhicule virtuel (Intranet) L'Intranet se veut un outil pour les producteurs, afin qu'ils puissent échanger de l'information et poser des questions d'ordres technique et scientifique	Que l'ensemble des producteurs utilise l'Intranet et qu'il devienne un centre de références	✓ Le Google groupe mis en place permet aux producteurs d'échanger et de discuter sur différents sujets liés à la production
Limitier la concurrence entre les producteurs privés et publics	Rencontre MFFP – OPPFQ Puisque les producteurs sont liés à un seul acheteur, il est primordial de maintenir des liens harmonieux entre les partis	Maintenir le niveau de production en haut de 75 % Connaître les objectifs de plantation à l'avance Connaître les attentes et les irritants de chacun des intervenants	✓ Le niveau de production est supérieur à 75 % depuis 2018 (voir tableau 2) ✓ Deux à trois rencontres annuelles se sont tenues avec la DGSPF ✓ En 2020, des rencontres statutaires, bimensuelles ont été mises en place afin de faire le suivi de la saison dans le contexte particulier lié à la Covid-19
Obtenir un meilleur prix et de meilleures conditions de vente pour les producteurs Établir des modalités de paiement en fonction de la qualité	Convention sur la mise en marché Négociation annuelle d'une nouvelle convention de mise en marché avec l'acheteur	Créer une grille de classification bonifiant davantage les producteurs qui respectent les normes	✓ Nouvelle convention pour 2016, la méthode de calcul des prix a été revue lors de la nouvelle convention de 2019 ✓ Les taux d'acceptation moyens ont été supérieurs à 87 % durant la période ✓ Bonification du prix unitaire en fonction de la qualité des plants

OBJECTIF GÉNÉRAL : Organiser collectivement les relations entre les producteurs et l'acheteur			
Objectifs spécifiques	Outils utilisés et moyens mis en œuvre	Résultats attendus	Résultats obtenus
Donner un accès égal au marché aux producteurs	Convention sur la mise en marché Négociation annuelle d'une nouvelle convention de mise en marché avec l'acheteur	Maintenir et améliorer le système de distribution des parts de marché selon les besoins de l'acheteur	✓ La quantité de plants produits a augmenté à compter de 2018 (tableau 2)
Uniformiser les frais de mise en marché	Enquête sur les coûts de production Réaliser une enquête sur l'évolution des coûts de production (fixes et variables) depuis le début des années 2000 et la diffuser auprès des producteurs	Améliorer les performances financières des entreprises	✓ Perte d'une pépinière en 2020. ✓ Étude benchmark a démontré une augmentation du chiffre d'affaires des pépinières ✓ Le PMIPF mis en place en 2017 a permis de soutenir des investissements dans les pépinières
	Portrait de la main-d'œuvre Réaliser un portrait de la main-d'œuvre et d'un plan d'action en matière de gestion des ressources humaines en pépinière forestière	Amélioration des outils des producteurs en rapport avec les défis qu'amène la gestion de la main-d'œuvre	✓ En collaboration avec Forêt Compétences (CSMOAF), évaluation de la pertinence de la création d'une norme professionnelle pour le métier d'ouvrier en production de plants forestiers ✓ Élaboration d'un profil de compétence ✓ Une conférence sur les ressources humaines est donnée durant les journées techniques

OBJECTIF GÉNÉRAL : Organiser la production et la mise en marché en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée			
Objectifs spécifiques	Outils utilisés et moyens mis en œuvre	Résultats attendus	Indicateurs de performance
Favoriser la mise en marché d'un produit répondant aux caractéristiques demandées Optimiser l'écoulement des produits dans les temps demandés	Fonds en recherche et développement Structurer l'utilisation des fonds disponibles en R&D en production de plants forestiers	Améliorer les connaissances techniques visant à produire des plants de qualité et de tailles voulues, dans les temps demandés	✓ Le taux d'acceptation moyen est supérieur à 87 % durant la période 2016-2020 ✓ Nombre de projets de R&D réalisés durant la période (tableau 1) ✓ Plus de 130 % des fonds prélevés ont été utilisés durant la période pour des projets d'intérêts collectifs et individuels
Diminuer et uniformiser les risques d'affaires et financiers pour les producteurs	Programme d'assurance Créer un programme d'assurance pour les producteurs afin de diminuer les risques intrinsèques liés à la production	Concevoir une assurance pour les producteurs de plants forestiers	✓ Réalisation d'une étude en collaboration avec la FQCF sur les possibilités d'assurance pour les producteurs ✓ Une rencontre a été effectuée avec le MAPAQ pour discuter des options

3. PRÉSENTER LES FAITS SAILLANTS QUANT À LA MISE EN MARCHÉ, LES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ ET LES RÈGLEMENTS

Outre les modifications apportées à la convention de mise en marché en 2016 et 2019, il n'y a pas eu d'autre événement en mise en marché. Aucun changement n'a été apporté aux règlements du Plan conjoint.

6. COMMUNICATIONS

Les activités de communication suivantes sont réalisées pour faciliter les échanges entre l'OPPFQ et les pépinières membres et entre celles-ci :

- La tenue de l'AGA à chaque année;
- Les deux journées techniques organisées annuellement en février;
 - Le nombre de participants est passé de 50 à 75 personnes en 2019;
 - L'événement s'est tenu de façon virtuelle en 2020 et a attiré jusqu'à 85 personnes;
- Le site Internet a été mis en ligne en octobre 2019;
- Une page Facebook a été mise en ligne en août 2017. À ce jour, 123 personnes suivent la page;
- Le Google groupe en place permet aux producteurs d'échanger et de discuter sur différents sujets liés à la production.

Par ailleurs, l'Office a des rencontres régulières chaque année (deux à trois) avec l'équipe de la direction générale de la production des semences et des plants forestiers (DGSPF).

De plus, des rencontres ou des communications ont eu lieu avec la haute direction du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs.

7. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les sujets de recherche, les projets, les objectifs et les partenaires impliqués sont présentés au tableau suivant. On retrouvera les informations complètes sur les projets de recherche dans un tableau en annexe.

Tableau 5 - Projets de recherche réalisés (volet 1) depuis 2016

Titre	Le responsable du projet	Les personnes et organismes impliqués	Objectifs du projet
Montage du cahier des charges en collaboration avec la Fédération des Coopératives forestières du Québec (terminé)	L'OPPFQ a amorcé le projet pour tous les producteurs et a donné le mandat à la FQCF	La chargée de projet de la FQCF, en collaboration avec chacun des producteurs	- Élaborer un cahier des charges pour chacune des pépinières - Pour se faire : ⇒ Effectuer des visites de chacune des 13 pépinières privées afin de recueillir les informations sur les méthodes et données de production; ⇒ Compiler et concilier les informations dans un document (cahier des charges); ⇒ Distribuer le cahier des charges à chacune des pépinières.
Benchmarking en collaboration avec la Fédération des Coopératives forestières du Québec (terminé)	L'OPPFQ a amorcé le projet pour tous les producteurs et a donné le mandat à la FQCF	La FQCF en collaboration avec chacun des producteurs	- Faire une analyse comparative de la situation financière des pépinières forestières; - Prendre connaissance de la santé financière de l'industrie; - Permettre aux producteurs de se comparer entre eux et de s'inspirer des meilleures pratiques; - Améliorer la santé financière individuelle des membres.
Influence de la température du substrat sur la germination de l'épinette noire (en cours)	Pépinière Boucher Division plants forestiers	Pépinière Boucher Division plants forestiers	- Mettre en place un dispositif expérimental selon trois types d'infrastructures présentant des conditions environnementales différentes; - Réaliser un suivi des températures du sol et des quantités de semences, tant à l'ensemencement que durant la période de germination; - Dresser les constats du protocole sur la germination.
Accélération des analyses de taux d'azote par l'utilisation de l'analyse par infrarouge (en cours)	Les serres coopératives de Guyenne	Les serres coopératives de Guyenne	- Améliorer la prise de décision concernant les fertilisations pour atteindre les normes d'azote nécessaires. - Pour se faire : ⇒ Valider l'utilisation de la technique d'analyse tissulaire d'azote par infrarouge, afin de diminuer les délais d'obtention des résultats.

Titre	Le responsable du projet	Les personnes et organismes impliqués	Objectifs du projet
Essai de différents matériaux de recouvrement sur la culture d'épinette noire 25-310 (en cours)	Pépinère Boucher Division plants forestiers	Pépinère Boucher Division plants forestiers	• Mettre en place un dispositif expérimental comprenant cinq matériaux de recouvrement afin de valider la faisabilité de leur utilisation et l'impact sur la croissance d'une production d'épinettes noires en récipients 25-310. Pour se faire : ⇒ Réaliser un suivi des caractéristiques de chacun des matériaux; ⇒ Analyser la croissance de l'ensemencement à la livraison des plants.
Développer un protocole de production pour la congélation des plants l'automne précédant la livraison (en cours)	Pépinère Boucher Division plants forestiers	Pépinère Boucher Division plants forestiers	• Évaluer les impacts de la production de plants congelés sur la réponse aux normes prescrites lors de la livraison; • Établir le protocole pour déterminer la résistance des plants afin de déterminer le début des travaux de la mise en boîte; • Évaluer les techniques de mise en boîte et le matériel d'emballage pour nos cinq types de contenants; • Déterminer les équipements et le système de congélation requis; • Estimer les coûts reliés à ces opérations.
Substrat pour minicellules (en cours)	Pépinère Boucher Division plants forestiers	Pépinère Boucher Division plants forestiers	• Trouver un substrat alternatif économique pour la production de plants forestiers en plateau de minicellules, afin de remplacer celui utilisé actuellement.
Étude de faisabilité sur la congélation des plants en collaboration avec FPInnovations	OPPFQ	FPInnovations et deux producteurs ont collaboré à l'élaboration de l'étude	• Établir la faisabilité de la congélation des plants et comparer les coûts de distribution par boîtes et par contenants, pour des pépinières au Québec. Pour ce faire : ⇒ Revoir des paramètres utilisés dans les grilles d'analyses des processus actuels; ⇒ Établir une liste des données nécessaires pour les grilles de calcul; ⇒ Obtenir ces données auprès de gestionnaires de pépinière, de clients et d'entrepreneurs en reboisement; ⇒ Mettre à jour les valeurs d'étalonnage pour les processus et les équipements utilisés; ⇒ Conduire une analyse comparative des coûts de distribution des plants en contenants, par rapport aux plants en boîtes. ⇒ Formuler des recommandations.
Suivi des ensemencements 2019 (terminé)	Pépinère Hautes-Laurentides	Les représentants de pépinières et OPPFQ	• Valider la faisabilité et l'atteinte des objectifs de la convention par les pépinières, à savoir la diminution du facteur d'ensemencement pour les prochaines années. Pour ce faire : ⇒ Mettre en place un protocole de collecte et d'analyse des données provenant des pépinières; ⇒ Dresser les constats des effets sur les pépinières.

8. ENJEUX ET OPPORTUNITÉS POUR LA PROCHAINE PÉRIODE

a. DÉCRIRE LES ENJEUX ET OPPORTUNITÉS QUI INTERPELLENT LE SECTEUR

L'Office a effectué une planification stratégique pour la période 2021-2025. Durant cet exercice, tous les directeurs généraux des pépinières forestières privées ont été consultés ainsi que des représentants du MFFP. Le but de cette consultation était de faire le diagnostic de l'Office, d'identifier ses défis et ceux du secteur.

Les défis priorités pour la période 2021-2025 ont été regroupés selon quatre thématiques et sont définis comme suit :

Gouvernance et ressources

- Préparer la relève pour l'administration de l'Office
- Renforcer le rôle de la direction générale

La gestion du plan conjoint et des relations avec le MFFP et les partenaires

- Demander au MFFP une vision long terme du programme de plantation forestière
- Connaître plus rapidement les termes et les conditions normatives et monétaires
- Renforcer les relations avec les partenaires forestiers, dont la FQCF

Les services aux membres, la R&D et développement sectoriel

- Améliorer l'attractivité du secteur des pépinières forestières pour la main-d'œuvre qualifiée, les étudiants et les stagiaires afin de répondre aux enjeux sectoriels de main-d'œuvre
- Revoir la façon de déployer la R&D et de diffuser les résultats pour répondre aux enjeux de développement contemporains et futurs
- Assurer la mise en place d'un nouveau programme d'investissement visant à accroître l'efficacité et la rentabilité sur les pépinières forestières
- Répondre aux enjeux des changements climatiques et préparer l'adaptation des pépinières
- Réduire les écarts salariaux entre les pépinières publiques et privées

La notoriété et le rayonnement

- Améliorer la notoriété et le rayonnement de l'Office et du secteur à tous les niveaux (politique, grand public, milieu forestier, etc.)

b. PRÉSENTER COMMENT L'OFFICE ENTEND RÉPONDRE AUX ENJEUX ABORDÉS AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE PAR LA PROCHAINE ÉVALUATION PÉRIODIQUE

Pour répondre aux défis identifiés, l'Office s'est doté d'un plan stratégique pour la période 2021-2025. Ce plan est composé de quatre cibles stratégiques et de 11 axes d'intervention. Les tableaux suivants présentent donc, pour chacune des cibles, les orientations, les objectifs, les moyens et actions prévus, les années de mise en œuvre ainsi que les indicateurs de suivi.

Plan stratégique cible 1 – Gouvernance et instances

Orientation : Optimiser la structure de gouvernance de l'Office pour appuyer davantage les pépinières et susciter l'intérêt pour la fonction d'administrateur

Axes d'intervention	Objectifs	Moyens/actions	Année de mise en œuvre					Indicateurs
			1	2	3	4	5	
A. Instances	i. Clarifier les rôles et les responsabilités du conseil d'administration et de la direction générale	- Organiser une formation avec l'UPA sur la gouvernance et le rôle des instances (AGA, CA et DG) - Mettre à jour la structure et les règles de gouvernance des instances - Clarifier le partage des rôles entre le CA et la direction générale - Préparer un cahier des administrateurs - Mettre en place les nouvelles règles de gouvernance - Revoir et adapter le code d'éthique et de déontologie de l'Office - Mettre en place un processus de supervision de la directrice générale - Prévoir périodiquement une révision des règles de gouvernance	X					✓ Formation aux administrateurs offerte ✓ Structure et règles de gouvernance révisées et appliquées ✓ Code d'éthique et de déontologie révisé ✓ Processus de supervision de la directrice générale élaboré et mis en œuvre
	ii. Susciter l'intérêt pour l'implication au sein du CA	- Informar les membres sur les changements apportés aux rôles et aux instances - Mettre en valeur lors des AGA, le rôle et la fonction d'administrateur afin de susciter l'intérêt de la relève - Fournir des informations sur la fonction d'administrateur à tout membre intéressé - Préparer et offrir une formation aux nouveaux administrateurs (politique d'accueil – mentorat)		X				✓ Membres de l'Office informés des changements apportés ✓ Implications de nouveaux administrateurs ✓ Formation offerte aux nouveaux administrateurs
B. Adhésion au plan stratégique	iii. Obtenir l'adhésion des membres autour de la vision de développement, des valeurs et des orientations du plan stratégique	- Préparer un plan de communication pour faire connaître la vision, les valeurs et le plan stratégique aux membres - Profiter des rencontres avec les membres pour solliciter les échanges sur la vision et les valeurs	X	X	X			✓ Adhésion des membres autour de la vision de développement, des valeurs et des orientations du plan stratégique obtenues
C. Offre de service	iv. Revoir l'offre de service de l'Office pour appuyer davantage les pépinières forestières	- Consulter les membres sur la bonification de l'offre de service de l'Office à ses membres - Choisir les services à dispenser en priorité, notamment en lien avec la cible 4 - Revoir les tâches et responsabilités de la direction générale dans l'offre de nouveaux services - Offrir les services aux membres de l'Office		X				✓ Membres consultés sur la bonification de l'offre de service de l'Office ✓ Offre de services définie ✓ Rôle et description de poste de la permanence revus et adaptés ✓ Nouveaux services offerts aux pépinières par l'Office
D. Suivi du plan	v. Assurer un suivi de la mise en œuvre du plan	- Suivre la mise en œuvre des réalisations du plan stratégique - Mettre à jour les plans d'action annuels - Mesurer l'atteinte des résultats (indicateurs)	X	X	X	X	X	✓ Suivi de la mise en œuvre du plan assuré

Plan stratégique cible 2 – Notoriété et partenariats

Orientation : Améliorer la notoriété du secteur et de l'Office et renforcer les alliances et partenariats afin d'accroître les retombées sectorielles									
Axes d'intervention	Objectifs	Moyens/actions	Année de mise en œuvre					Indicateurs	
			1	2	3	4	5		
A. Notoriété	i. Améliorer la notoriété et le rayonnement du secteur et de l'Office	• S'adjoindre les appuis professionnels nécessaires pour élaborer une stratégie de communication adaptée	X					✓ Clientèles ciblées ✓ Objectifs de visibilité à atteindre établis ✓ Stratégie de communication définie ✓ Objectifs et résultats de la stratégie mesurés	
		• Définir les clientèles cibles où accroître la notoriété de l'Office et du secteur (ex. secteur forestier, députation et décideurs gouvernementaux, grand public, etc.) et les résultantes recherchées (attraction des emplois et des investissements, reconnaissance politique, rapport de force, etc.)	X						
		• Se fixer des objectifs de visibilité et de notoriété à atteindre et préciser les messages (ex. durabilité de la forêt, impact sur les changements climatiques, emplois en région, portrait du reboisement, etc.) afin d'accroître les retombées sectorielles	X						
		• Positionner l'Office et le secteur comme acteurs incontournables du reboisement en forêt publique ou privée		X					
		• Élaborer la stratégie de communication		X					
B. Partenariats	i. Analyser la nature du partenariat souhaité avec l'UPA	• Estimer les ressources annuelles à accorder à la stratégie de communication		X				✓ Scénarios de partenariat souhaités avec l'UPA évalués et précisés ✓ Discussions avec l'UPA amorcées ✓ Orientations sur la nature du partenariat partagées	
		• Mettre en œuvre la stratégie et évaluer l'atteinte des résultats		X	X	X	X		
		• Investiguer la nécessité d'un renforcement du partenariat avec l'UPA pour accroître la notoriété du secteur et l'influence politique	X						
		• Proposer différents scénarios de partenariat et évaluer les avantages et inconvénients (notamment, des scénarios à l'échelle provinciale et régionale)	X						
		• Entamer des discussions avec l'UPA selon le scénario privilégié		X	X				
	ii. Renforcer les relations avec les partenaires au sein de l'industrie forestière ou d'autres secteurs connexes	• Clarifier les attentes envers les organisations partenaires (ex. services aux membres, R&D, automatisation, politique, notoriété, etc.)			X			✓ Attentes envers les organisations partenaires définies et priorisées ✓ Ententes de partenariat établies avec des organismes ciblés	
		• Établir une priorisation des partenariats à renforcer selon les objectifs de développement de l'Office et du secteur			X				
		• Préciser le rôle attendu de chaque partenariat selon les attentes			X	X	X		
		• Miser sur les efforts de collaboration et de partenariat auprès des organisations ciblées			X	X	X		

Plan stratégique cible 3 : Gestion du plan conjoint et des relations avec le MFFP

Orientation : Obtenir une vision partagée de l'industrie du reboisement avec le MFFP afin mieux orienter le développement du secteur et des pépinières privées									
Axes d'intervention	Objectifs	Moyens/actions	Année de mise en œuvre					Indicateurs	
			1	2	3	4	5		
A. Vision de l'industrie du reboisement	i. Obtenir du MFFP une vision partagée de l'industrie du reboisement provinciale à long terme	• Établir un argumentaire justifiant le bienfondé d'une vision provinciale de l'industrie du reboisement, notamment sur : ○ L'adaptation des entreprises pour répondre à la demande et aux besoins futurs de l'industrie forestière ○ L'image de l'exploitation forestière ○ L'accroissement du taux de reboisement ○ etc.	X					✓ Argumentaire élaboré ✓ Stratégie préparée ✓ Vision de l'industrie du reboisement provinciale à long terme définie et partagée avec le MFFP	
		• Préciser l'horizon de temps souhaité (ex. cinq ou dix ans)	X						
		• Élaborer une stratégie d'approche à la fois auprès du MFFP et du politique	X						
		• Établir des partenariats pour accroître l'influence de l'Office dans sa démarche	X						
		• Mettre en œuvre la stratégie	X	X					
B. Gestion de la convention	i. Prendre connaissance des conditions normatives et monétaires avant la fin de l'année qui précède la saison de mise en pépinière	• Établir un argumentaire justifiant le bienfondé de la demande • Sensibiliser le MFFP à la demande de l'Office • Inscrire dans la convention, un article résultant de l'entente bipartite à cet effet	X	X				✓ Argumentaire élaboré ✓ Conditions normatives et monétaires connues à la date convenue ✓ Article inscrit dans la convention	
	ii. Réduire les écarts salariaux entre les pépinières publiques et privées	• Chiffrer les écarts salariaux selon la catégorie de postes entre les pépinières publiques et privées	X					✓ Écarts salariaux chiffrés ✓ Objectif de réduction établi ✓ Processus d'atteinte de l'objectif convenu avec le MFFP ✓ Écarts salariaux réduits	
		• Convenir d'une stratégie avec le MPFF pour diminuer cet écart selon un échéancier convenu (notamment, en considérant les objectifs de la cible 4)		X					
		• Traduire la stratégie, les actions et les échéanciers en articles dans la convention de mise en marché		X					

Orientation : Répondre aux enjeux et problématiques prioritaires afin que les pépinières forestières privées poursuivent leur développement et contribuent à l'essor de l'industrie forestière									
Axes d'intervention	Objectifs	Moyens/actions	Année de mise en œuvre						Indicateurs
			1	2	3	4	5		
A. Main-d'œuvre	iii. Améliorer l'attractivité du secteur des pépinières forestières pour attirer la main-d'œuvre qualifiée, les étudiants et les stagiaires	- Améliorer la notoriété du secteur (voir cible 2, axe A) - Collaborer avec le Comité sectoriel en main-d'œuvre pour caractériser les types d'emplois afin de les faire connaître auprès des publics cibles - Travailler à améliorer les conditions d'emploi avec le comité sectoriel en main-d'œuvre et autres partenaires (salariales, automatisation des tâches exigeantes, autres conditions) (voir cible 3, axe B) - Changer l'image du secteur (ex. technologique, durable, etc.) et en faire la promotion auprès des clientèles cibles - Participer aux forums pertinents sur l'emploi pour faire la promotion du secteur		X					✓ Actions pour accroître l'attractivité du secteur mise en œuvre ✓ Attractivité du secteur améliorée ✓ Intérêt des clientèles cibles accru
B. Productivité et gestion des risques	i. Améliorer la capacité des pépinières forestières à répondre aux enjeux prioritaires de développement	- Lister et préciser la nature des enjeux et problématiques jugés prioritaires pour le développement du secteur, notamment : le maintien de la productivité et de rentabilité, la main-d'œuvre, la résilience aux changements climatiques, la gestion de la croissance en plants forestiers, etc. - Faire une revue/portrait des avancées technologiques et stratégies utilisées ailleurs et nécessaires pour améliorer la réponse aux enjeux similaires à ceux du Québec - Inventorier les investissements, les avancées technologiques et les actions réalisées sur les pépinières au Québec durant la dernière période quinquennale et illustrer les décalages technologiques et les besoins d'investissement pour répondre à la croissance de la demande pour des plants forestiers - Élaborer avec le MFFP et d'autres partenaires choisis une stratégie d'appui technique et financier aux entreprises pour gérer les enjeux prioritaires - Dresser les constats des besoins d'investissement nécessaire des pépinières pour améliorer leur rentabilité, les conditions de la main-d'œuvre et la résilience aux changements climatiques - Faire les démarches politiques et administratives pour obtenir un nouveau programme d'investissement sur les pépinières - Mettre en œuvre la stratégie d'appui technique et financier aux entreprises	X						✓ Enjeux et problématiques jugés prioritaires pour le développement du secteur déterminés ✓ Revue/portrait des avancées technologiques et stratégies pour répondre aux enjeux effectués ✓ Stratégie d'appui technique et financier aux entreprises définie et mise en œuvre

Orientation : Répondre aux enjeux et problématiques prioritaires afin que les pépinières forestières privées poursuivent leur développement et contribuent à l'essor de l'industrie forestière

Axes d'intervention	Objectifs	Moyens/actions	Année de mise en œuvre					Indicateurs
			1	2	3	4	5	
	ii. Améliorer la gestion des risques de production	• Discuter avec le MFFP pour bonifier la couverture des risques dans les cas de forces majeures • Évaluer les effets de la congélation des plants pour diminuer les pertes lors de pertes hivernales • Demander un financement au programme afin d'inventorier les pistes de solution pour accroître la couverture des risques et réaliser l'étude • Mettre en œuvre les recommandations		X				✓ Solutions pour accroître la protection des risques inventoriées ✓ Recommandations pour appliquer les solutions adaptées mises en œuvre
C. Recherche et développement	i. Revoir la façon de déployer la R&D pour répondre aux enjeux de développement contemporains et futurs	• Inventorier les enjeux et problématiques de développement du secteur pour lesquels des actions de R&D sont nécessaires avant toute implantation de solutions (notamment, sur les enjeux de main-d'œuvre et de rentabilité) • Tenir un forum d'une journée réunissant les membres de l'Office, les représentants MFFP et des chercheurs, ayant pour objectif de cerner les enjeux et de prioriser les besoins/thèmes de recherche • Définir les sommes du Fonds de recherche et développement dévolues à la recherche sur les entreprises, au programme collectif de R&D et au transfert • Développer un programme collectif de R&D avec des chercheurs du MFFP et universitaires • Consacrer une portion du fonds de l'Office dédié à la R&D au financement de projets collectifs (comme levier financier ou contre partie à la participation aux programmes gouvernementaux) • Mettre en œuvre les projets en collaboration avec des chercheurs et centres de recherche			X			✓ Enjeux et problématiques de développement pour lesquels des actions de R&D sont nécessaires inventoriés ✓ Besoins de R&D priorisés ✓ Programme collectif de R&D développer ✓ Contreparties de financement obtenues pour les besoins prioritaires ✓ Projets de R&D mis en œuvre en collaboration avec des chercheurs et des centres de recherche

CONCLUSION

Ce mémoire est présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec dans le cadre de l'évaluation périodique du Plan conjoint. L'objectif du mémoire est de démontrer que les interventions de l'Office dans la mise en marché sont toujours pertinentes.

Pour ce faire, nous avons présenté notre nouvelle mission, notre vision de développement de la prochaine période quinquennale ainsi que les événements importants survenus durant la période visée par la révision. Nous avons abordé le suivi des recommandations formulées par la Régie dans son rapport d'évaluation périodique pour la période 2011 à 2015. Nous avons également traité les questions de gouvernance et d'administration de l'Office et du plan conjoint et ébauché sommairement un portrait de la filière. Enfin, cette présentation s'est achevée avec le plan stratégique de l'Office qui sera mis en œuvre de 2021 à 2025. Notons que cette planification est accompagnée d'indicateurs clairs qui orienteront le travail de l'Office dans les cinq prochaines années.

Par ailleurs, il nous apparaît évident que le Plan conjoint des producteurs de plants forestiers du Québec a atteint les objectifs de la loi soit :

1. Organiser collectivement les relations entre les producteurs ainsi que les rapports avec leurs acheteurs dans le but de permettre de défendre les intérêts de l'ensemble des personnes visées par le Plan;
2. Voir à ce que tous les producteurs visés soient soumis aux règles établies selon l'intérêt collectif;
3. Organiser la production et la mise en marché du produit visé en favorisant une mise en marché efficace et ordonnée.

Nous sommes d'avis, tel que mentionné à plusieurs reprises dans ce mémoire, que les prochaines années comporteront des défis importants, tant pour le secteur de plants forestiers du Québec, les pépinières privées que pour l'Office. En ce sens, nous poursuivons notre travail afin de réaliser notre stratégie de développement et nous maintenons notre volonté de continuer à le faire de façon concertée avec les producteurs.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez aux interventions du Plan conjoint.

*Le conseil d'administration de
L'Office des producteurs de plants forestiers du Québec*

ANNEXE 1 CODE DE DÉONTOLOGIE

CODE DE DÉONTOLOGIE
DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES
DE L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE PLANTS
FORESTIERS DU QUÉBEC
Loi sur les producteurs agricoles
(L.R.Q. c. P-28, a.10)

I. CHAMP D'APPLICATION

Le présent code édicte des normes de conduite et de comportement applicables aux dirigeants et dirigeantes, aux membres des conseils exécutifs et d'administration de même qu'à l'ensemble des administrateurs et administratrices de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec.

II. DEVOIRS GÉNÉRAUX ET OBLIGATIONS

Dans l'exécution de ses fonctions, tout administrateur ou administratrice agit de bonne foi et fait preuve de prudence et de diligence; il ou elle doit également agir avec honnêteté et loyauté, dans l'intérêt de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec, des producteurs et productrices agricoles qu'il ou qu'elle représente de même que dans l'intérêt ou, à tout le moins, en tenant compte des intérêts de l'ensemble de la profession agricole.

À titre de mandataire de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec, l'administrateur ou l'administratrice respecte les obligations que la loi et les statuts lui imposent et il ou elle agit dans les limites des mandats et pouvoirs qui lui sont conférés; s'il ou elle a entière liberté politique, il ou elle évite d'associer l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec à toute activité partisane.

Au même titre, l'administrateur ou l'administratrice s'efforce de représenter dignement l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec et s'engage à en faire la promotion; à moins de le faire à titre purement personnel, il ou elle s'assure que ses prises de position publiques respectent les orientations arrêtées par l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec ou s'appuient sur des décisions prises par elle; il ou elle évite également de la critiquer publiquement ou de jeter autrement discrédit sur elle ou sur l'une des organisations qui lui sont affiliées; il ou elle en respecte bien sûr les règlements, orientations et décisions, non seulement dans son discours, mais dans les faits.

L'administrateur ou l'administratrice s'efforce également d'assister à toutes les réunions et assemblées où il ou elle est convoqué, celles visant la formation notamment, et de se rendre disponible pour l'exécution de tout mandat pouvant lui être généralement ou spécialement confié; lors de ces activités, il ou elle sera respectueux envers la présidence de même qu'envers ses collègues; si il ou elle a pleins droits de faire valoir ses idées et opinions, il ou elle tient compte de la volonté majoritairement exprimée.

III. CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'administrateur ou l'administratrice doit éviter de confondre les biens de l'organisme qu'il ou qu'elle administre avec les siens; il ou elle ne peut également utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, ces biens de même que toute information confidentielle qu'il ou qu'elle obtient en raison de ses fonctions, à moins qu'il ou qu'elle ne soit autorisée à le faire.

L'administrateur ou l'administratrice doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et ses obligations d'administrateur ou d'administratrice.

Il ou elle doit notifier à ses collègues tout intérêt qu'il ou qu'elle a dans une entreprise ou une association susceptible de le ou la placer en situation de conflits d'intérêts et quitter la réunion lors du vote.

L'administrateur ou l'administratrice ne peut, directement ou indirectement, se porter acquéreur de biens qu'il ou qu'elle administre, ni contracter avec l'organisme qu'il ou qu'elle administre; la présente règle ne s'applique pas, toutefois, aux services, biens et programmes administrés par l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec ou l'un de ses organismes affiliés et offerts, indistinctement et aux mêmes conditions, à l'ensemble ou à un groupe donné de producteurs ou de productrices agricoles; la présente règle ne s'applique pas également aux questions qui concernent la rémunération de l'administrateur ou l'administratrice ou ses conditions de travail.

IV. ACTES DÉROGATOIRES

Les actes suivants sont, de façon non limitative, considérés comme dérogatoires et susceptibles d'entraîner, pour l'administrateur ou l'administratrice en faute, les sanctions prévues par le chapitre V du présent code :

- toute contravention aux articles 3, 4 et 5;
- le fait de se servir de son titre d'administrateur ou d'administratrice pour favoriser des affaires personnelles ou des intérêts particuliers;
- le fait d'attaquer publiquement, à l'extérieur des cadres de l'organisation, l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec ou toute organisation qui lui est affiliée, dans le but manifeste de lui nuire ou de la discréditer;
- le fait d'adhérer, de supporter ou de militer dans toute organisation en opposition directe avec l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec ou toute organisation qui lui est affiliée;
- le fait de ne pas respecter les règlements de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec ou de toute organisation qui lui est affiliée, en ne payant pas cotisations et contributions notamment;
- le fait d'intervenir auprès du personnel pour obtenir des avantages indus ou pour empêcher la divulgation d'informations qui lui seraient préjudiciables;
- le fait de dévoiler des renseignements personnels concernant un individu et obtenus dans l'exercice de ses fonctions;
- le fait de divulguer des renseignements déclarés confidentiels, pour des fins de stratégie notamment;
- de façon générale, tout acte, geste ou déclaration susceptible de causer un grave préjudice à l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec ou à toute organisation qui lui est affiliée.

V. PLAINTES ET SANCTIONS

Toute productrice et tout producteur de plants forestiers peut saisir par écrit le conseil d'administration de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec d'un acte dérogatoire qui aurait été posé par un administrateur ou une administratrice; le conseil d'administration peut également se saisir de lui-même d'un tel dossier.

Lorsqu'il est saisi ou lorsqu'il se saisit d'une plainte pour acte dérogatoire, le conseil d'administration confie le dossier à un comité composé de trois productrices et producteurs agricoles indépendants aux parties mises en cause ou la défère à tout autre conseil d'administration concerné par cette affaire; il peut également rejeter la plainte si les actes en cause lui apparaissent futiles ou insuffisamment graves pour justifier la tenue d'une enquête.

L'organisme chargé d'examiner la plainte doit sans délai informer la personne concernée des faits ou omissions qu'on lui reproche; il invite du même coup cette personne à lui fournir sa version des faits. Avant de rendre toute décision relativement à une plainte pour acte dérogatoire, l'organisme chargé d'en disposer doit informer l'administrateur ou l'administratrice en cause des actes qu'on lui reproche et l'aviser de la date, de l'heure et du lieu de la réunion au cours de laquelle cette décision pourrait être prise et ce, dans le but de lui permettre d'y assister et d'y faire toutes les représentations qu'il ou qu'elle pourrait juger à propos dans les circonstances.

Après avoir examiné les faits et, le cas échéant, entendu la personne concernée, l'organisme peut, compte tenu de l'importance du poste occupé, de la gravité de l'infraction et de la conduite générale du contrevenant ou de la contrevenante, recommander une ou plusieurs des sanctions suivantes :

- le blâme ou la réprimande;
- le retrait, temporaire ou définitif, de tout mandat à lui ou à elle confié;
- la suspension, avec réintégration conditionnelle ou inconditionnelle;
- l'exclusion définitive, à titre d'administrateur ou à titre de membre.

À moins qu'il n'ait déferé l'affaire à un autre conseil d'administration, toute décision doit être approuvée par le conseil d'administration de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec; lorsque la personne en cause ne fait pas partie de ce conseil, la décision est transmise à tout conseil d'administration concerné pour qu'il en dispose selon les règlements qui le régissent.

VI. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur lors de son approbation par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

ANNEXE 2 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROJETS DE RECHERCHE

Tableau des projets de recherche (Volet 1) - Depuis la dernière planification stratégique-2016 et + OPPFQ

Titre	Montant total engagé	Année financière des montants payés	Remarque	Le responsable du projet et quelles sont les personnes ayant amorcé le projet	Les personnes impliquées dans la réalisation du projet	En quoi consiste le projet et ce qu'il implique	Le ou les impact(s) du projet sur les producteurs	Comment l'information est-elle diffusée? L'information est-elle disponible pour l'ensemble des producteurs?
Montage du cahier de charge en collaboration avec la Fédération des Coopératives forestières du Québec (terminé)	75 500 \$	2016-2017 2017-2018		L'OPPFQ a amorcé le projet pour tous les producteurs et a donné le mandat à la FQCF	La chargée de projet de la FQCF en collaboration avec chacun des producteurs	Une ressource a été engagée par la FQCF. Son mandat était de faire l’élaboration d’un cahier de charges pour chacune des pépinières. Pour se faire, la ressource a : i. Effectué des visites dans chacune des 13 pépinières privées, afin de recueillir les informations sur les méthodes et données de production. ii. Cette information a dû être compilée et conciliée dans un document (cahier de charges) et distribuée à chacune des pépinières.	Les producteurs ont maintenant un outil qui concilie toutes les informations de chacune des étapes de production. Il y a également un impact collectif, puisque des échanges ont lieu, entre les producteurs, 2 fois par année, afin de discuter des différentes techniques de production.	Chacun des producteurs possède son propre cahier de charges. Des ateliers ont lieu depuis février 2017, 2 fois par année, afin d’échanger sur les pratiques préconisées par les producteurs, afin d’améliorer les techniques de production. La majorité des producteurs ont un engagement de confidentialité qui permet le partage des cahiers de charges entre producteurs.
Benchmarking en collaboration avec la Fédération des Coopératives forestières du Québec (terminé)	7 500 \$	2017-2018		L'OPPFQ a amorcé le projet pour tous les producteurs et a donné le mandat à la FQCF	La FQCF en collaboration avec chacun des producteurs	Analyse comparative de la situation financière des pépinières forestières. Connaître la santé financière de l’industrie. Permettre aux producteurs de plants de se comparer entre eux et de s’inspirer des meilleures pratiques et ainsi, améliorer la santé financière individuelle des membres.	Chacun des producteurs a reçu son analyse et peut ainsi mieux connaître sa situation.	Une présentation des résultats pour l'ensemble des producteurs s'est tenue en février 2018.
Influence de la température du substrat sur la germination de l'épinette noire (en cours)	3 170 \$	2017-2018 (1 585\$)	Le premier versement a été versé, soit 50 % du montant engagé. Le montant restant sera versé suite au dépôt du rapport final, lorsque le projet sera complété.	Pépinière Boucher Division plants Forestiers	Pépinière Boucher Division plants Forestiers	Mise en place d’un dispositif expérimental sous 3 infrastructures différentes (serre chauffée, tunnels non chauffés et aire de production extérieure), présentant des conditions environnementales différentes, qui pourront influencer la température du substrat et, par le fait même, la germination des semis. Un suivi des températures du sol et des quantités de semences, tant à l’ensemencement que durant la période de germination, sera effectué selon un protocole préétabli. Le projet s’échelonnnera de l’ensemencement jusqu’à la fin de la période de germination.	Amélioration des conditions de germination dans un contexte de prévision de la diminution du nombre de semences octroyée par le MFFP pour les ensemencements.	Une présentation des résultats pour l'ensemble des producteurs s'est tenue lors du Colloque forestier, en février 2019. La présentation a été transmise à tous les producteurs. Le rapport final sera transmis à tous les producteurs.
Accélération des analyses de taux d'azote par l'utilisation de l'analyse par infrarouge (en cours)	315 \$	2018-2019 (157,50\$)	Le premier versement a été versé, soit 50% du montant engagé. Le montant restant sera versé, suite au dépôt du rapport final, lorsque le projet sera complété.	Les Serres Coopératives de Guyenne	Les Serres Coopératives de Guyenne	Valider l'utilisation de la technique d'analyse tissulaire d'azote par proche infrarouge, afin de diminuer les délais d'obtention des résultats, par rapport à la technique utilisée présentement par le laboratoire. La prise de décision concernant les fertilisations pour atteindre les normes d'azote nécessaires à l'inventaire s'en verrait améliorée.	D'un point de vue technique, l'obtention plus rapide des résultats d'analyse permettrait l'économie de fertilisants appliqués de façon préventive, mais non nécessaire, afin d'éviter les pénalités engendrées par un taux d'azote n'atteignant pas la norme à la livraison. De plus, la surfertilisation occasionne des plants surdimensionnés, lorsque la livraison tarde. Ce qui a un impact sur le transport de ceux-ci.	Une présentation des résultats pour l'ensemble des producteurs s'est tenue lors du Colloque forestier, en février 2020. La présentation a été transmise à tous les producteurs. Le rapport final sera transmis à tous les producteurs.

Titre	Montant total engagé	Année financière des montants payés	Remarque	Le responsable du projet et quelles sont les personnes ayant amorcé le projet	Les personnes impliquées dans la réalisation du projet	En quoi consiste le projet et ce qu'il implique	Le ou les impact(s) du projet sur les producteurs	Comment l'information est-elle diffusée? L'information est-elle disponible pour l'ensemble des producteurs?
Essai de différents matériaux de recouvrement sur la culture d'épinette noire 25-310 (en cours)	6 825 \$	2018-2019 (3412,50\$)	Le premier versement a été effectué, soit 50% du montant engagé. Le montant restant sera versé suite au dépôt du rapport final, lorsque le projet sera complété.	Pépinière Boucher Division plants Forestiers	Pépinière Boucher Division plants Forestiers	Mise en place d'un dispositif expérimental comprenant 5 matériaux de recouvrement qui seront utilisés, afin de valider la faisabilité de leur utilisation ainsi que l'impact sur la croissance d'une production d'épinette noire en récipients 25-310. Un suivi des caractéristiques pour chacun des matériaux ainsi qu'un suivi de croissance de l'ensemencement à la livraison des plants seront effectués selon le protocole établi.	Trouver des alternatives de matériaux de recouvrement, dans un contexte de ressources non renouvelables, du matériel majoritairement utilisé par les productions et qui tend à diminuer. Dans un contexte de développement durable, utiliser des matériaux renouvelables.	Une présentation des résultats pour l'ensemble des producteurs s'est tenue lors du Colloque forestier, en février 2020. La présentation a été transmise à tous les producteurs. Le rapport final sera transmis à tous les producteurs.
Développer un protocole de production pour la congélation des plants l'automne précédant la livraison (en cours)	33 500 \$	2019-2020 (16 750\$)	Le premier versement a été versé soit 50% du montant engagé. Le montant restant sera versé suite au dépôt du rapport final, lorsque le projet sera complété.	Pépinière Boucher Division plants Forestiers	Pépinière Boucher Division plants Forestiers	- Évaluer les impacts sur les changements au niveau de la production des plants qui devront répondre aux normes l'automne précédant la livraison. - Établir le protocole pour déterminer la résistance des plants, afin de déterminer le début des travaux de mise en boîte. - Évaluer les techniques de mise en boîte et le matériel d'emballage pour nos cinq types de contenants. - Évaluation des équipements et système de congélation. - Évaluer les coûts reliés à ces opérations.	Techniquement, nous devons changer nos scénarios de production pour atteindre les normes plus rapidement, ce qui est majeur pour le pig, entre autres. Nous devons effectuer la mise en boîte à l'automne où nous avons peu ou plus de M-O présente à la pépinière. Cela nécessiterait donc un ajustement qui engendrerait des coûts supplémentaires pour cette même période. Il faut aussi compter l'investissement pour les infrastructures nécessaires à la congélation des plants nécessitant des bâtiments de grandes superficies ainsi que des équipements de congélation. Ce qui engendrera des coûts importants à évaluer. Par contre, cette technique pourrait devenir notre assurance récolte à certains niveaux, puisque les plants se trouveront dans un environnement contrôlé et n'auront pas à subir les aléas climatiques hivernaux.	Le projet est en cours et devrait se conclure en 2021. La présentation des résultats du projet sera faite lors d'un Colloque forestier, lorsqu'il sera complété. Le rapport final sera transmis à tous les producteurs lorsque complété.
Substrat pour minicellules (en cours)	11 075 \$	2019-2020 (5537,50\$)	Le premier versement a été versé soit 50% du montant engagé. Le montant restant sera versé suite au dépôt du rapport final, lorsque le projet sera complété.	Pépinière Boucher Division plants Forestiers	Pépinière Boucher Division plants Forestiers	Trouver un substrat pour la production de plants forestiers en plateau de minicellules, afin de remplacer le préformat vendu par Jiffy qui est trop dispendieux et compromet l'aspect économique des opérations de transplantation mécanisées à l'aide de robots.	Le défi consiste à trouver le bon substrat et de valider qu'il est compatible avec la croissance du plant. L'objectif est de diminuer de 70 % le coût d'achat. Il est terrible d'un côté environnemental de jeter les plateaux de plastique après usage, comme c'est la règle présentement et de faire venir ce matériel des États-Unis. Dès que nous aurons trouvé la bonne façon de faire, nous pourrions acheter des contenants rigides réutilisables. Ces plateaux devront faire l'objet d'une réflexion, afin de choisir la grosseur et la forme de la cellule. Le substrat composé essentiellement de tourbe devrait provenir du Québec.	Le projet est en cours et devrait se conclure en 2021. La présentation des résultats du projet sera faite lors d'un Colloque forestier, lorsqu'il sera complété. Le rapport final sera transmis à tous les producteurs, lorsque complété.

Titre	Montant total engagé	Année financière des montants payés	Remarque	Le responsable du projet et quelles sont les personnes ayant amorcé le projet	Les personnes impliquées dans la réalisation du projet	En quoi consiste le projet et ce qu'il implique	Le ou les impact(s) du projet sur les producteurs	Comment l'information est-elle diffusée? L'information est-elle disponible pour l'ensemble des producteurs?
Étude de faisabilité sur la congélation des plants en collaboration avec FPInnovations (terminé)	33 800 \$	2019-2020		OPPFQ	FPInnovations et 2 producteurs ont collaboré à l'élaboration de l'étude.	Comparaison des coûts de distribution des plants par boîtes et par contenants, pour des pépinières au Québec. FPInnovations avait comme mandat de procéder aux étapes suivantes, afin de procéder à la comparaison : - Revue des paramètres utilisés dans les grilles d'analyses des processus actuels. - Établir une liste des intrants (données) nécessaires pour les grilles de calcul. - Obtenir les informations (données pour alimenter les grilles de calcul) auprès de gestionnaires de pépinière chez le client et d'entrepreneurs en reboisement. - Mettre à jour les valeurs d'étalonnage pour les processus et des équipements utilisés dans les grilles de calcul. - Conduire l'analyse comparative des coûts de distribution des plants en contenants, par rapport aux plants en boîtes. - Faire des recommandations sur la base des résultats de l'analyse.	Une étude de FPInnovations a démontré que le système de distribution par boîtes peut générer des économies potentielles et substantielles pour de grandes productions, et ce pour l'ensemble de la chaîne de valeur. Le système de distribution par boîtes génère des économies manifestes au niveau du transport, de la distribution et de l'entreposage des plants sur les sites de reboisement, mais génère également des économies à la pépinière : la logistique de gestion des plants est simplifiée, la période de préparation des plants peut être étendue sur une plus grande période au cours de l'hiver (rétention des employés) et le coût serait deux fois moins coûteux que l'entreposage sous neige. De plus, les chambres froides sont un environnement beaucoup plus stable que l'entreposage sous neige, exposé aux conditions climatiques.	Une présentation des résultats pour l'ensemble des producteurs s'est tenue lors du Colloque forestier, en février 2020. La présentation a été transmise à tous les producteurs. Le rapport final a été transmis à tous les producteurs.
Suivi des ensemencements 2019 (terminé)	20 000 \$	2019-2020		Pépinière Hautes-Laurentides	Les représentants de pépinières et OPFQ	Considérant que le facteur d'ensemencement sera graduellement réduit en 2019, 2020 et 2021, pour atteindre 1.5 semence par cavité, une diminution importante par rapport à ce qui était permis par les années passées, nous souhaitons avoir validé entre les membres la faisabilité et l'atteinte des objectifs de la convention. Un tableau à remplir par codes de culture, types de récipients, sources des semences, facteurs d'ensemencement utilisés, le pourcentage de germination, le nb de semences moyen par cavité totale et viable, le taux d'occupation par au moins 1 semence et au moins 1 plant, etc., sera compilé par les pépinières, afin de voir si des problématiques se dessinent pour des types de cultures particulières ou autres. Les pépinières transmettront leurs données à l'OPPFQ, qui en fera une compilation globale, pour analyse et partage.	Si les pépinières n'arrivent pas à répondre aux exigences de la convention, cela aura un impact majeur sur les revenus de celles-ci et donc une incidence sur leur viabilité financière. Les résultats nous permettront de pouvoir, soit poursuivre des projets de recherche pour améliorer les rendements obtenus, soit avoir des données précises pour répondre aux exigences ministérielles.	Une présentation des résultats pour l'ensemble des producteurs s'est tenue lors du Colloque forestier, en février 2020. La présentation a été transmise à tous les producteurs.

ANNEXE 3

**Réponses de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec aux questions de la
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec transmises préalablement à la
séance publique**

QUESTIONS DE LA RÉGIE

ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES INTERVENTIONS DE L'OFFICE DES PRODUCTEURS DE PLANTS FORESTIERS DU QUÉBEC DANS LA MISE EN MARCHÉ DU PRODUIT VISÉ PAR LE PLAN CONJOINT

A. OPPORTUNITÉS ET ENJEUX

Questions adressées à l'Office

1. Pouvez-vous préciser les facteurs pouvant expliquer les difficultés financières de certains producteurs dans le contexte de marché où la compétition semble limitée?

Les pépinières ayant opéré entre 63 et 75 % de leur capacité forestière nette pendant dix ans (2008-2017) ont laissé des infrastructures de production inutilisées et diminué les revenus des pépinières, ce qui a engendré une fragilisation des entreprises.

2. Pouvez-vous préciser comment se fait la répartition entre les producteurs du total annuel de plants demandés par le MFFP?

La répartition se fait selon un mécanisme préétabli, prévu à la convention, qui tient compte de la capacité forestière nette (CPFN) de chacune des pépinières, la proximité des sites et la performance (basé sur la qualité de la livraison des plants).

3. Comment ont évolué les prix payés aux producteurs durant la période visée par l'évaluation périodique (2016-2020)?

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Indexation en %	0,13 %	2,62 %	4,41 %	8,79 %	2,99 %

4. Quels sont, le cas échéant, les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur le secteur?

Le manque de main-d'œuvre est devenu plus criant. Les opérations en pépinières ont été complexifiées, dû aux mesures sanitaires, en diminuant la productivité. L'arrivée des travailleurs étrangers temporaires a été plus compliquée au cours des deux dernières années. Certaines pépinières ont dû s'en priver en 2020 ou leur arrivée s'est faite tardivement. La quarantaine imposée a également retardé le début du travail de ceux-ci. La fermeture des frontières n'a pas permis la venue de personnel spécialisé dans le démarrage d'équipements de productions et a donc complexifié l'utilisation de ces équipements. La pénurie de matériaux et de pièces de remplacement pour des équipements spécialisés ont engendré des retards dans la production et ont eu des répercussions sur les opérations et la qualité de la production.

5. Pouvez-vous préciser la méthode de calcul de la capacité des pépinières que l'on retrouve à la page 10 de votre mémoire et comment peut s'expliquer la forte augmentation entre 2017 et 2018?

Les principaux facteurs qui expliquent cette augmentation sont des financements additionnels qui se sont ajoutés au financement régulier avec l'objectif d'augmenter la quantité de plants mis en terre pour lutter contre les changements climatiques tels que l'action « 24.4 Travaux sylvicoles additionnels pour séquestrer le carbone du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 » du gouvernement du Québec et le « Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone » du gouvernement du

Canada. Dans les deux cas, il y avait des volets en lien avec la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Questions adressées au MFFP

6. Quels sont les déterminants historiques du ratio 70 %-30 % entre les pépinières privées et publiques?
7. Au tableau 3 de la monographie sur le reboisement par tenure (forêts publiques et forêts privées), pouvez-vous préciser ce qui est inclus dans la catégorie « autres »?
8. Au tableau 2 de la monographie, on constate une augmentation importante des livraisons de plants forestiers par les pépinières privées entre 2016 et 2020. Quels sont les facteurs qui expliquent cette augmentation au niveau de la livraison?
9. Aux pages 11 et 12 de la monographie, il est fait état des opportunités créées par la Stratégie nationale de production de bois. Existe-t-il des enjeux (économiques, environnementaux, etc.) à court, moyen et long terme dans l'atteinte des cibles de cette stratégie? Historiquement, est-ce que les objectifs de reboisement du gouvernement du Québec sont toujours atteints? Pouvez-vous élaborer sur l'interprétation du tableau 4 « Contribution des plantations aux volumes récoltés en forêts publiques »?

B. ORGANISATION DU SECTEUR

Questions adressées à l'Office

10. Quelle est la nature du partenariat envisagé avec la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF)? Est-ce que l'Office entretient d'autres collaborations avec des intervenants d'autres secteurs de production?

Un partenariat de collaboration puisque certains des membres font partie des deux organisations. Le partenariat a mené à la mise en place de projets communs comme : le cahier de charge une étude de benchmark et une étude commune dans la gestion des risques.

Le domaine s'apparentant le plus au domaine de la production de plants forestiers en pépinières est le domaine de l'horticulture ornementale. Des consultants de ce domaine viennent en appui à plusieurs membres dans la gestion des productions. Plusieurs membres participent aux formations et colloques organisés par cette organisation.

Questions adressées au MFFP

11. Existe-t-il des discussions qui sont effectuées avec l'Office concernant la problématique de la main-d'œuvre et les écarts salariaux entre les pépinières publiques et privées?

C. RECHERCHE ET ENJEUX CLIMATIQUES

Questions adressées à l'Office et au MFFP

12. Pouvez-vous préciser comment les projets de recherche sont identifiés dans le secteur des plants forestiers? Quels sont les critères retenus pour la sélection des projets?

Identification des projets

- Améliorer la productivité et la performance des exploitations;
- Favoriser le développement de la production, l'innovation et le transfert technologique;
- Favoriser le développement de la mise en marché;
- Favoriser le développement de la recherche sur les insectes et maladies, les problématiques de croissance des plants, les problématiques liées à la production de plants ou à la protection de l'environnement;
- Satisfaire les besoins des producteurs de plants forestiers en termes de soutien technique et d'appui à la formation technique.

Critères

- Respect des objectifs et des priorités de recherche (tel que recommandé par l'assemblée générale annuelle des membres ou leurs mandataires);
- Le projet doit débuter au cours de l'année financière du dépôt de la demande de financement;
- Retombées économiques, sociales ou scientifiques pour le milieu et importance pratique pour le secteur de la production des plants forestiers au Québec;
- Caractère novateur du projet et du potentiel d'amélioration des procédés existants;
- Opportunités de transfert technologique à court terme du projet;
- Partenariat :
 - dans la réalisation du projet;
 - dans le financement; et
 - pour le potentiel de mobilisation du milieu.
- Les projets de l'OPPFQ doivent avoir un impact pour l'ensemble des membres.

Questions adressées à l'Office

13. Pouvez-vous préciser les actions qui ont été entreprises par l'Office durant la période visée par l'évaluation périodique (2016-2020) en vue de l'amélioration de la productivité des entreprises?
- Organisation de visites de pépinières et de conférences à chaque année permettant le transfert de connaissance.
 - Réalisation de neuf projets de recherche et développement dont :
 - Le cahier de charge de chacune des pépinières (activité d'échange-groupe de discussion sur les meilleures techniques de production).

14. Quels sont les progrès réalisés dans le domaine de la mécanisation et l'automatisation des tâches dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre?

Les pépinières ayant opéré entre 63 et 75 % de leur capacité forestière nette pendant dix ans (2008-2017) n'ont pas permis le développement et la possibilité d'investir dans le renouvellement de l'équipement de production des pépinières. Le programme de modernisation mis en place en 2017 n'a permis que le remplacement d'équipements très désuets.

Trois projets de recherche en lien avec la mécanisation des opérations se sont réalisés ou sont en cours de réalisation soit : étude de faisabilité sur la congélation des plants, développement d'un protocole de production pour la congélation des plants et substrat pour minicellules.

15. Est-ce que l'Office a établi un canal de communication avec d'autres secteurs qui ont des enjeux similaires liés aux changements climatiques?

Le secteur de la production ornementale en pépinière est celui pour qui les enjeux sont similaires. Un conseiller technique visite plusieurs membres afin de prodiguer des conseils quant à l'amélioration des techniques de production.

Questions adressées au MFFP

16. Une des mesures d'adaptation au changement climatique envisagées par le MFFP consiste à prévoir une culture en serres chauffées pour pouvoir ensemercer plus tôt et raccourcir ainsi les calendriers de production. Pouvez-vous détailler cette orientation du point de vue de la rentabilité économique et des investissements requis?
17. Quels sont les progrès réalisés dans les travaux sur la lutte intégrée et biologique dans le contexte du secteur des plants forestiers pour répondre à la problématique de l'augmentation des populations et apparition de nouveaux insectes et maladies?

D. GOUVERNANCE

Questions adressées à l'Office

18. La Régie aimerait recevoir les commentaires de l'Office quant aux points suivants relatifs à la composition de son conseil d'administration et/ou des différents comités constitués en vertu du Plan conjoint :

- a) La représentativité de la relève dans l'administration de l'Office

Un nouveau membre de la relève s'est joint au conseil d'administration en mars 2020.

- b) La représentativité des entreprises de différentes tailles dans l'administration de l'Office

Les administrateurs représentent des entreprises dont la capacité de production forestière est respectivement de 15 663 m², 19 857 m², 20 541 m², 24 007 m² et 32 235 m². La capacité forestière des 12 pépinières varie de 10 101 m² à 47 227 m² pour une moyenne de 21 738 m².